

dont son âme est esclave ; » je le traiterai pour les blemmes où languit son âme, afin qu'il ne détourne pas la maison d'Israël du droit chemin. Quiconque ne se montre pas comme un exemple de bonne vie, quiconque marche dans la voie du mal, par sa perversité, en obliquant vers ce qui est contraire à ses devoirs, fait aussi, en quelque sorte, que le peuple de Dieu s'égare selon les cœurs qui me sont devenus hostiles. Celui qui agit ainsi selon son cœur hostile à Dieu, agit dans ses pensées. C'est pourquoi il leur est répondu, selon les iniquités qui régnaient dans leurs cœurs. « Dites à la maison d'Israël : Voici ce que dit Adonai le Seigneur : Convertissez-vous et détournez vos visages de vos désirs mauvais. » Le Seigneur a promis de leur parler des iniquités dont le joug pèse sur leurs cœurs, et c'est pourquoi il leur dit comme à des pécheurs : « Convertissez-vous, détournez-vous de vos affections mauvaises, détournez-en vos visages. » N'est-ce pas dire : Vos visages sont tournés vers les choses contraires à vos devoirs ; détournez-les et les arrêtez sur les choses qui vous sont utiles. « Car si un homme homme de la maison d'Israël ou d'entre les prosélytes qui sont dans Israël, s'éloigne de moi. » Il peut se faire que l'homme qui s'éloigne de Dieu ou ait été créé homme homme, ou le soit devenu par ses propres mérites, puisqu'il arrive, selon le même Ezéchiel, que le juste lui-même se détourne des œuvres de justice et

Dei pro qualitatibus hominum loquitur, nec passim sapientia sua ingerit sacramenta. At itaque : « Ego respondebo et in quibus delinetur mens ejus, » ut ista videlicet eum in quibus mens ejus delinetur, ut non faciat declinare domum Israel. Quicumque seipsum exemplum non præbet bona vite, sed versus incedit, iste per suam pravitatem, dum ad hæc que non debet inclinatur, facit quodammodo etiam Dei populum declinare secundum corda eorum que abalienata sunt a me. Et qui hoc facit secundum alienatum cor a Deo, in cogitationibus suis facit. Propter quod responderetur eis in his in quibus delinetur cor eorum, et dicitur : « Die ad domum Israel : Hæc dicit Adonai Dominus : Convertimini, et avertite vos a studiis vestris. » Quia pollicitus est locuturum se eis ea in quibus delinetur cor eorum, ideo nunc quasi peccatoribus loquitur dicens : « Convertimini et avertite vos a studiis vestris, et avertite facies vestras. » Nonne tibi videtur hoc facere ? Facies vestra obfirmata sunt super ea que non debent, convertite eas et obfirmate in hæc que vestro sunt emolumento. « Propter quod homo homo de domo Israel, et de proselytis qui adveniunt in Israel, quicumque abalienatus fuerit. » Potest fieri, et hominem homi-

tombe dans le péché. Par conséquent, si un tel homme « affirmait ses pensées dans son cœur et devant ses yeux l'objet du châtement de son indignité, et s'il vient trouver un Prophète pour l'interroger sur moi, je lui répondrai, dit le Seigneur, sur l'iniquité même qui le lie, et j'affermirai ma face contre cet homme. » Il est à remarquer comment tout d'abord il promet avec bonté de répondre, et comment, au cas où le questionneur reviendrait sans avoir été guéri par les premières paroles, il ajoute ensuite : « J'affermirai mon visage contre cet homme, et je le rendrai semblable à un désert. » S'il n'obéit pas à mes avis, s'il persévère dans son crime, « je ferai de lui un désert, un exemple d'extermination, et je l'ôterai du milieu de mon peuple. » Ne nous ôtez pas, Dieu tout-puissant, du milieu de votre peuple, conservez-nous au nombre des membres de votre peuple. C'est à bon droit qu'il est rejeté, les actions qu'il a faites méritent qu'il soit ôté du peuple de Dieu, qu'il soit déraciné par Dieu et livré à Satan. Dans la vie présente, il est vrai, celui qui a été chassé des rangs du peuple de Dieu peut y rentrer par la pénitence ; mais celui qui aura été arraché des rangs de ce peuple au sujet duquel il est dit dans une parabole, qu'un homme vint, entra et s'assit à la table des noces sans avoir le vêtement nuptial, lorsque le père de famille lui aura dit : « Ami, comment êtes-vous entré ici sans la robe nuptiale, » *Matth.* xxii, 12, et

nen, sive creatum hominem hominem, seu perfectum sui hominem hominem effectum abalienari contingit, si quidem et justus, secundum eundem Ezéchiel, convertitur aliquando a justitiis suis et peccat. Si ergo istiusmodi homo « posuerit cogitationes suas in corde suo, et ponam iniquitatis sue ante faciem suam, et venerit ad prophetam, ut interroget eum in me ; » ego, inquit Dominus, « respondebo ei in ipso in quo delinetur, et obfirmabo faciem meam in hominem illum. » Considera quomodo in principio sponderit clementer se responsum ; ac deinde quomodo si rursus venerit, necdum curatus prioribus verbis, « obfirmabo, » dixit, « faciem meam super hominem illum, et ponam illum in desertum. » Si enim non obedierit sermonibus comminationis, sed in delicto perseveraverit, « ponam eum in desertum, et in exterminium, et tollam eum de medio populi mei. » Ne auferas nos, Deus omnipotens, de medio populi tui, verum conserva nos in populo tuo. Juste autem projicitur, qui digna facit abjectiones, ut auferatur a populo Dei, et eradicetur ab eo et tradatur Satanæ. Et in presenti quidem potest qui egrediens de populo Dei, rursus per penitentiam reverti ; si vero eradicatus fuerit illo ex populo de quo in quadam

aura ordonné à ses serviteurs de lui lier les mains et les pieds et de le jeter dans les ténèbres extérieures, il lui sera bien difficile de revenir à son premier état. Mais nous, nous ne serons point arrachés ; nous serons, au contraire, et dans cette vie et dans l'autre, plantés en Notre-Seigneur et nous porterons les fruits les plus abondants en lui, à qui appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE IV.

Sur ce qui est écrit : « Lorsque la terre aura péché contre moi et entassé prévarications sur prévarications, étendant ma main contre elle, » jusqu'à cet endroit : « Si ces trois hommes, Noé, Daniel et Job, se trouvent au milieu de ce pays-là, ils délivreront leurs âmes par leur propre justice. » *Ezech.* xiv, 13, 14.

La parole du Seigneur adressée au Prophète au sujet de la terre pécheresse, montre comment, à cause de ses fautes, celle-ci a été affligée de fléaux divers, la famine, les bêtes farouches, la guerre, la mort, et la mort subite, engendrée par la corruption de l'air ou occasionnée par un accident quelconque, et elle dit : « Si j'envoie mes quatre fléaux contre la terre pécheresse, et que ces trois hommes, Noé, Daniel et Job, se trouvent en cette terre pécheresse, eux seuls seront sauvés. Dans la première menace,

où il est question de la famine à part des autres peines, l'Écriture passe sous silence les fils et les filles, tandis que, dans le passage où la terre est menacée des bêtes farouches, on lit : « Je jure par moi-même qu'ils n'en délivreront ni leurs fils, ni leurs filles, mais qu'eux seuls seront sauvés ; quant à la terre..... » après une suspension de quelques instants, le texte ajoute : « Elle sera également détruite. » Plus loin, dans la menace du glaive, nous lisons : « Ils ne délivreront ni leurs fils, ni leurs filles ; » et, enfin, dans la menace de la peste : « Leurs fils, ni leurs filles ne seront laissés, mais Noé, Daniel et Job délivreront seuls leurs âmes. » C'est donc une grande tâche qui m'incombe dans l'explication de ce texte, elle demande le plus grand soin, et je prie les auditeurs d'y attacher les yeux de leur esprit comme lorsqu'on assiste à quelque grand spectacle, de peur que le relâchement de l'attention ne laisse le sens dans l'obscurité. L'Écriture, en cet endroit, ne dit pas : Si les habitants d'une ville ou de quelque lieu ont péché ; elle dit : Si une terre a péché. Je n'ignore pas qu'en entendant ces mots : Lorsqu'une terre aura péché, les esprits simples seront aussitôt entraînés vers le sens moins élevé, à savoir que cette terre est nommée à la place de ceux qui y demeurent ; mais la suite du texte renverse aussitôt cette explication. Lorsqu'une terre a péché, qu'elle est tombée au fond de l'abîme

parabola dicitur, venisse, et recubuisse, et introisse quemdam qui non habet vestimentum nuptiale, dicente ad eum paterfamilias : « Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem ? » *Matth.* xxii, 12 ? atque ita præcipiente ministris, ut vincientes eum manibus et pedibus mitterent in tenebras exteriores ; difficillime in locum pristinum revertetur. Sed nos non eradicabimur, verum et in presenti et in futuro sæculo in Domino nostro plantabimur, et in eo fructus uberrimos afferemus, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMÉLIE IV.

De eo quod scriptum est : « Terra cum peccaverit mihi et prævaricetur prævaricans, extendens manum suam super eam ; » *Ezech.* xiv, 13 ; usque ad id quod dicitur : « Et si fuerint tres viri in medio ejus, Noé, Daniel et Job, et ipsi justitia sua liberabunt animas suas. » *Ibid.* 14.

Sermo Domini qui factus est ad prophetam, de peccatrice terra loquitur, quomodo propter delicta sua variis sit excruciatæ supplicia, fame, bestiis maris, gladio, morte, morte autem repentina, qua aut ex corrupti aeris vilitate sit creata, aut ex quocunque acciderit eventu, et dicitur : « Quod si etiam quatuor

ulliones meas misero in terram peccatricem, fuerint autem isti tres viri, Noé, Daniel et Job in terra peccatrice, ipsi soli salvi erunt. » In comminatione prima in qua posam famis a penis ceteris aperuit, filiorum et filiarum nomina tacuit. In eo vero sermone in quo bestias malas minatus est terra, ait : « Si filii et filie eorum salvi fient, sed ipsi soli salvabuntur, terra autem... » et cum paululum reticisset adiecit : « Et erit in introitu. » Rursus in comminatione gladii : « Non liberabunt, » ait, « filias aut filias ; » et in morte similiter est locutus : « Non derelinquentur filii aut filie eorum, sed ipsi soli Noé, et Daniel, et Job liberabunt animas suas. » Ingens igitur nobis cura expositionis incumbit, et ob id diligenter debemus attendere, et obsecramus auditors ut quasi ad aliquod grande spectaculum confluentes faciem mentis intendant, ne obscuritas relaxatis sensibus elabatur. Non dixit in presenti : Si peccaverint civitatis aut loci alicujus agricola ; sed : Si terra peccaverit. Et scio quia simplicior quisque, cum audierit si terra peccaverit, statim ad proclivem feratur intelligentiam, ut terram dicat nominatam pro his qui morantur in terra ; verum sequentia Scripturæ istam statim eximent expositionem. Cum enim peccaverit terra, et in sua peccata corruerit, extenditur manus non super

de ses iniquités, la main de Dieu s'étend, non pas sur les habitants de ce pays, mais sur cette terre elle-même, et le châtimeut tombe tout d'abord sur elle et la brise en lui ôtant la force du pain, comme si c'était un supplice pour cette terre que la famine y règne et que la semence y soit frappée de stérilité. De même que le pécheur est puni entre les maudits par la privation de postérité et la stérilité, conformément à la doctrine de l'Écriture, où il est dit des justes : « Il ne sera point parmi vous sans postérité ni stérile, » *Eccl. xxii, 26*, ce qui nous donne à entendre par les contraires que les pécheurs sont condamnés à une éternelle stérilité, sans enfants et sans descendance, comme il arriva dans la maison d'Abimélech et de celles que Dieu frappa de l'impuissance de concevoir à cause du péché commis contre Isaac ; *Genés. xx, 17* ; de même une terre est laissée dans la stérilité et sans postérité, quand elle est frappée de la famine. Voyez-vous donc combien il est vrai que l'affirmation de l'Écriture porte, non pas sur les habitants de la terre, mais sur la terre elle-même ? Or, en m'élevant à des considérations quelque peu plus hautes, je puis prouver, par des témoignages des livres saints, que le non de terre est donné au pécheur. Il est dit à Adam : « Tu es terre et tu iras dans la terre. » *Genés. ii, 19*. Par conséquent, nous sommes en droit de conclure qu'en cet endroit aussi le pécheur est appelé terre coupable. Mais, d'autre

habitantes terram, sed super ipsam terram, et prima correptione conteritur, ut auferatur ab ea firmamentum panis, videlicet, quasi pena sit terra si famas in ea obtineat, ut fruges semini denegentur. Nam in quomodo homo peccator sine prole et sterilis inter maledictos puniatur, iuxta id quod in quodam loco scriptum est, ex contrariis enim contraria intelliguntur, et de justo dicitur : « Non erit sine prole, neque sterilis in vobis, » *Eccl. xxii, 26*, et peccatores sine liberis et posteritate sui aeterna infertilitate damnantur, ut in domo Abimelech factum est, et eorum quorum conclusi Deus vulvam propter peccatum quod in Isaac commissum est ; *Gen. xx, 17* ; sic et terra quodammodo sine prole et sterilis relinquatur, fame missa in eam. Putas verum est, hoc quod asserere sermo prædicit, non de habitatoribus terra, sed de ipsa terra dicitur ? Possunt panisper et aliorum concensens Scripturarum testimonis approbare, quomodo peccator terra dicitur. Dicitur enim ad Adam : « Terra es et in terram ibis. » *Gen. ii, 19*. Possunt dicere quia et nunc delinquentes terra peccator sit. Sed e contrario latissime Scriptura silvanam recensens corector ad suspicandum, quia animalis sit terra ista quam ceruimus. Si enim hoc quod

part, si je parcours les détours de l'immense forêt de l'Écriture, je suis contraint de conjecturer que cette terre que nous voyons est animée. Et, en effet, si nous voulons accepter à la lettre cette parole : « Celui qui regarde la terre et qui la fait trembler, *Psal. cii, 32*, nous entendons qu'à la vue de Dieu se produisent des frissons de la terre, et non point ceux que croient les Juifs, qui prétendent que ce frisson de la terre est ce que nous appelons tremblement de terre, et cela est loin de la vérité. Et, en effet, sur cette terre, il nous arrive d'être soucieux et tremblants à cause de nos péchés, et pourtant ce tremblement ne se traduit pas par un ébranlement du corps. C'est ainsi que Dieu dit : « Sur qui jeterai-je les yeux, sinon sur celui qui est humble, ami de la paix et qui écoute mes paroles avec tremblement ? » *Isa. lxxv, 2*. Par là, il est évident que celui qui sert Dieu avec douceur et humilité écoute ses paroles avec tremblement, non pas du corps, mais de l'âme. Je me suis écarté en cette digression pour la complète intelligence de ce témoignage cité : « Il regarde la terre et il la fait trembler. » Revenons à d'autres témoignages au sujet du mot terre : « La terre est offensée par l'iniquité de ceux qui l'habitent. » *Isa. xxiv, 3*. Comment la terre est-elle offensée et quand a-t-elle de l'aversion pour ceux qui l'habitent ? Lorsqu'ils sont pécheurs. Autre exemple : « Cette terre se plaindra dans ses jours de sabbat. » *Levit. xxvi,*

scriptum est : « Qui aspiciat super terram et facit eam tremere, » *Psal. cii, 32*, iuxta, id quod scriptum est volumus accipere, intelligimus ad aspectum Dei terre motus concitari, non quos Judæi suspicantur. Nam illi asserunt tremorem terræ commotionem ejus esse ; quod longe a veritate diversum est. Et nos quippe solliciti et trementes propter peccata nostra in terra sumus, nec tamen tremor noster corpus concutit ad tremendum ; sicuti et in alio loco dicitur : « Super quem respiciam, » ait Dominus, « nisi super humilem, et quietum, et trementem sermones meos ? » *Isa. lxxv, 2*. Ex quo manifestum est mansuete et humiliter Deo servientem ad sermones ejus mente potius tremere quam corpore. Et hæc quidem in medio dicta sunt satisfactione ejus testimonii quod intulimus : « Qui aspiciat terram et facit eam tremere. » Accipe autem alia dicta de terra : « Offendit terra ab his qui insident in ea. » *Isa. xxiv, 3*. Quomodo offendit terra, et quando aversatur ab his qui in ea commorantur ? Quando fuerint peccatores. Accipe aliud exemplum. « Complacuit sibi terra in sabbatis suis. » *Levit. xxvi, 43*. E contrario enim quadam terra sabbata nuncupantur, in quibus sibi complacuit et ætetur. Necdum dico : « Attende, colum, et loquar

43. C'est qu'il y a en quelque sorte des sabbats de la terre, où elle se complait et se réjouit. Et je ne cite pas cette parole : « Ciel, soyez attentif et je parlerai, et que la terre écoute les paroles de ma bouche ; » *Deut. xxxii, 1* ; ni celle-ci : « Ciel, écoutez, et vous terre, prêtez l'oreille ; » *Isa. i, 2* ; ni celle du prophète Jérémie : « Terre, terre, écoutez la parole du Seigneur ; écrivez que cet homme sera rejeté. » *Jérém. xxii, 29, 30*. Et encore beaucoup de ces témoignages m'échappent-ils, à cause de la pauvreté de ma mémoire et de la lenteur de mon esprit. Elles sont en grand nombre les créatures raisonnables et capables de le connaître que Dieu a créées, non-seulement les principautés, les puissances et les recteurs de ces ténèbres, mais aussi et en bonne part, les trônes, les dominations, et les autres que l'Apôtre a signalées à notre sagacité en ces termes : « Et sur tous les titres qui peuvent être non-seulement dans le siècle présent, mais encore dans celui qui est à venir. » *Ephes. i, 21*. L'air, en outre, est plein d'êtres animés, selon le témoignage du même Apôtre : « Dans lesquels vous avez autrefois vécu selon la coutume de ce monde, selon le prince des puissances et des esprits de l'air, qui exerce maintenant son action sur les incrédules. » *Ephes. ii, 2*. La terre, ce sont donc tous les animaux, et par parties les variétés d'animaux. Lorsque la terre est offensée d'une part et que de l'autre elle se complait dans ses sabbats, toute la terre n'est pas offensée, et toute ne se réjouit pas.

et audiat terra verba oris mei ; » *Deut. xxxii, 1* ; neque aliud : « Audi, colum, et auribus percipe terra ; » *Isa. i, 2* ; sed nec Jeremie prophetiam : « Terra, terra, audi verbum Domini, scribe virum istum ad dicatum. » *Jerem. xxii, 29, 30*. Multa nos latent propter paupertatem memoria, propter ingenii tarditatem. Multa sunt que condidit Deus rationalia et sunt capacia, non solum principatus et potestates, et rectores tenebrarum istarum, verum etiam et in meliore parte thronos, dominationes, et cætera que in nostro intellectu Apostolus reliquit dicens : « El super omne nomen quod nominatur non solum in seculo isto, verum et in futuro. » *Ephes. i, 21*. Aer quoque animalibus plenus est, secundum ejusdem Apostoli testimonium predicantis : « In quibus aliquando ambulastis secundum seculum mundi hujus, secundum principem potestatis et aeris spiritus, qui nunc operatur in filiis diffidentia. » *Ephes. ii, 2*. Est ergo terra, et universa animalia, et per partes animalium varietates. Quando enim offendit terra, et rursus complacet sibi in sabbatis suis, non omnis offenditur, non omnis exultat. Quodammodo enim erudita est cum habitatoribus suis, et dicitur sabbata sive in umbra,

Elle a été instruite en quelque sorte avec ses habitants, elle a appris, selon la qualité de sa nature, à observer les sabbats, soit en figure, soit en réalité. De là vient que, dans un sens plus mystique, le sabbatisme s'exerce après sept années de la terre sainte, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de l'habiter. Mais s'il s'y trouve des pécheurs, ce n'est plus par semaines d'années, c'est par soixante-dix ans que la terre a son sabbat. Nous avons le témoignage relatif aux soixante-dix ans consigné dans les livres saints, tant chez Jérémie, *Jérém. xxv*, que chez Daniel, *Dan. ix* ; et au jour du jugement, ce n'est pas l'homme seulement, c'est aussi toute créature qui sera jugée ; car « toutes les créatures soupirent et sont comme dans le travail de l'enfantement. » *Rom. viii, 22*. Puisque toutes les créatures soupirent et sont comme dans le travail de l'enfantement, que la terre, le ciel, tout ce qui est sous le ciel et tout ce qui est au-dessus des cieux font partie des créatures, et que « toute créature sera délivrée de la servitude de la corruption, dans la liberté et la gloire des enfants de Dieu, » *Ibid. 21*, qui peut savoir, quant à la terre, si elle n'est pas, selon sa nature, retenue sous le joug de quelque péché ? Puisqu'elle est animal, qu'elle est douée de raison, qu'elle a le devoir d'écouter la parole des Prophètes qui lui orient : « Ciel, soyez attentif et je parlerai, et que la terre entende les paroles de ma bouche ; » *Deut. xxxii, 1* ; « Ciel, écoutez, et vous terre, prêtez l'oreille, »

sive in veritate juxta naturæ suæ agere qualitatem. Unde sacrorum quodam intelligentia sabbatismus exercetur post septem annos terræ sanctæ donec complacuit Deo in ea habitare. Si vero peccatores in ea fuerint, jam non ultra per septimanas annorum, sed per septuaginta terra sabbatum gerit. Habemus sermonem de septuaginta annis, tam apud Jeremiam, *Jerem. xxv*, quam apud Danielelem, *Dan. ix*, sanctis litteris consignatum ; et futurum est utinam diei judicii non solum homo, sed etiam universa creatura judicetur. « Omnis » quippe « creatura congemiscit et condolet. » *Rom. viii, 22*. Si omnis creatura congemiscit et condolet, est autem creaturarum pars terra et colum, et cætera queque que sub celo sunt, et que super colos, et « liberalitur omnis creatura a servitute corruptionis in libertatem gloriæ filiorum Dei, » *Ibid. 21*, qui scit et de terra, an secundum naturam suam in aliquo peccato tenatur obnoxia ? Si enim animal est, si rationalis est, si indiget auditione sermonis prophetici dicentis : « Attende, colum, et loquar, et audiat terra verba oris mei ; » *Deut. xxxii, 1* ; et : « Audi, colum, et auribus percipe terra ; » *Isa. i, 2* ; cur non dicamus ut inter homines

Isa. 1, 2, pourquoi ne dirions-nous pas qu'il en est d'elle comme des hommes, parmi lesquels il s'en trouve qui écoutent et qui observent les paroles dont l'accomplissement leur est ordonné, et d'autres qui haïssent et qui ne gardent pas les préceptes de Dieu, comme le fit l'ange prévaricateur ? « Dieu retient liés dans des chaînes éternelles, dans de profondes ténèbres, et réserve pour le jugement du grand jour les anges qui n'ont pas conservé leur première dignité et qui ont quitté leur propre demeure. » *Jud.* 1, 6. Alors qui l'y a des anges prévaricateurs, qu'il y en a qui gardent les préceptes divins et d'autres qui attendent le jugement, non-seulement des hommes, mais aussi de Dieu, comme je l'ai dit souvent, tant au sujet de ce qui est écrit dans l'Apocalypse que d'autres textes sans nombre, pourquoi n'y aurait-il point pareillement un jugement à venir de la terre et de l'air ? Ne croyez-vous pas devoir souscrire à l'argumentation où je viens d'affirmer que toute créature sera jugée, écoutez encore un nouveau témoignage au sujet de la terre. Dieu interroge Cain sur ce qu'il a mis à mort son frère Abel, et, après le récit que nous lisons dans la Genèse, il dit enfin au sujet de la terre : « Maudite la terre qui a ouvert sa bouche pour recevoir le sang de ton frère versé par ta main ! » *Genès.* 11, 11. J'ai garde d'omettre cet autre témoignage : « La terre sera maudite à cause de ce que vous avez fait, » *Genès.* 11, 17, qui prouve par les contraires qu'elle est aussi parfois bénie. L'Écriture nous

est homo auctens et faciens verba quae jussus est facere, et alius est qui odit et non implet quod precipitur, sicut et angelus prevaricator? » *Angelos* enim non custodientes principatum suum, sed deserentes proprium habitaculum suum in iudicio magna die vinculis sempiternis sub tenebris servabit. » *Jud.* 1, 6. Quando ergo angeli prevaricantur, et alii sunt qui Dei precepta custodiunt, et iudicium prae-tolantur, non solum hominum, verum etiam Dei, ut frequenter diximus tam de his quae in Apocalypsi conscripta sunt, quam et ex aliis innumerabilibus, quare, inquam, non terra et aeris iudicium sit futurum? Si autem non putas huic disputationi consentiendum per quae asserimus omnem creaturam iudicandam, audi et aliud testimonium de terra. Interrogat Deus Cain, qui occiderit Abel fratrem suum, et post multos sermones quos in Genesi legimus, ad extremum de terra dicit : « Maledicta terra quae aperuit os suum ad excipiendum sanguinem fratris tui de manu tua. » *Genès.* 11, 41. Ego nec illud pretereo : « Maledicta terra in operibus tuis ; » *Ibid.* 11, 17 ; et e contrario si quando benedicitur. Legimus et maledictam et benedictam Dei vocibus terram. Vides ergo

enseigne donc que la voix de Dieu, tantôt maudit et tantôt béni la terre. Par conséquent, c'est à bon droit qu'il est dit : « Toute créature gémit ; » *Rom.* viii, 22 ; et pour remonter à l'exemple précédent : « La terre est offensée par la corruption de ceux qui l'habitent. » *Isa.* xxiv, 3. J'imagine que la terre, nous aimant comme une mère, se réjouit à cause de ses enfants, qui sont bons et pleure sur ceux qui sont pécheurs ; car un enfant insensé est une cause de douleur pour son père et pour la mère qui l'a engendré. Outre le père et la mère dont nous sommes issus par le sang, la terre est véritablement notre mère, puisque Dieu prit un peu de terre dont il forma l'homme. *Genès.* 11, 7. Par conséquent, la terre est notre mère, et elle est dans la joie quand elle voit quelqu'un de ses enfants observer la justice. La terre se réjouissait quand elle portait Abraham, Isaac et Jacob ; elle se réjouissait à cause de l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, parce qu'elle avait été jugée digne de porter le Fils de Dieu. Qu'est-il nécessaire de parler des Apôtres et des Prophètes, quand il est écrit au sujet de cet avènement du Seigneur : « Toute la terre pousse des cris de joie ? » Les Juifs malheureux avouent que cette prophétie s'applique à la présence du Christ, mais ils ont la folie de méconnaître sa personne, bien qu'ils voient l'accomplissement de tout ce qui avait été prédit. Quand vit-on, en effet, avant la venue de Jésus, la terre de Bretagne s'unir dans la religion d'un seul Dieu ? quand la terre des

quia merito dicitur : « Congemiscit omnis creatura ; » *Rom.* viii, 22 ; et ut ad praecedens revertar exemplum : « Offenditur terra in insipientibus sibi. » *Isa.* xxiv, 3. Puto quia terra nos ut mater sustinet, et letatur super bonis filiis, et dolent super peccatoribus. Ita quippe patri filius insipiens dolor est, et ei matri que genuit eum. Et non solum huic patri et matri, de quorum semine oritur, sed et illi matri que vere mater nostra. Accepitque Deus humum de terra et plasmavit hominem. *Genès.* 11, 7. Igitur terra mater nostra est, letatur quando justum filium sustinet. Letabatur terra, ferens Abraham, Isaac et Jacob. Letabatur terra in adventu Domini nostri Jesu Christi, dignam se coram Filii Dei sustentatu. Quid necesse est dicere de apostolis et prophetis, cum de Domini adventu scriptum sit : « Omnis terra clamet cum letitia? » Contentitur et miserabiles Judaei haec de Christi presentia praedicari, sed stulte ignorat personam, cum videant impleta quae dicta sunt. Quando ejus terram Britannia ante adventum Christi in unum Dei consensit religionem? Quando terra Manorum? Quando totus semel orbis? Nunc vero propter Ecclesiam, quae mundi limites tenet, universa terra

Maures ? quand tout l'univers ensemble ? Tandis que maintenant, à cause des Églises qui couvrent le monde entier, toute la terre pousse des cris de joie vers le Seigneur d'Israël, et elle est capable de bien selon son étendue. Dieu a marqué les limites des peuples selon le nombre des enfants d'Israël, *Deut.* xxxii, 8, et Jacob, son peuple, est devenue la part spéciale du Seigneur, Israël a été son héritage particulier. La terre, dis-je, comme animal, est capable selon la qualité de ses parties, de bonnes et de mauvaises actions, dans lesquelles elle peut mériter ou la louange ou le châtement. Lorsqu'il est dit : « La terre qui aura péché contre moi en ajoutant le péché au péché, » il y a allusion à un mystère. L'Écriture parle d'une façon des habitants de la terre, et d'une autre de la terre qu'ils habitent : « Le ciel et la terre passeront. » *Matth.* xxiv, 35. Pourquoi le ciel et la terre passeraient-ils, s'ils n'avaient par quelque action mérité d'être condamnés à passer ? Ailleurs nous lisons : « Toute la terre s'est corrompue. » *Genès.* vi, 11. Quand s'est-elle corrompue ? avant le déluge, et ce n'est pas l'inondation du déluge qui l'a corrompue. Aussi la prophétie dit-elle : « Lorsqu'une terre aura péché contre moi en ajoutant le péché au péché, j'étendrai ma main et je briserai en elle la force du pain. » Dieu étendant la main sur la terre pécheresse, envoie la famine contre elle. Je puis interpréter autrement ce passage contre la terre prévaricatrice, puisque la parabole de l'Évangile donne le nom de terre à notre âme :

cum letitia clamat ad Dominum Israel, et capax est honorum secundum fines suos. Statuitque fines gentium juxta numerum filiorum Israel, *Deut.* xxxii, 8. et facta est pars Domini populus ejus Jacob, funiculus hereditatis ejus Israel. Capax est, inquam, ut animal juxta partium qualitates, et honorum actuum et malorum, in quibus aut laudem meretur aut poenam. Cum igitur dicitur : « Terra que peccaverit michi ut delinquit delictum, » mysterium quoddam significatur. Aliter quippe de habitatoribus, aliter de ea dicitur que inhabitatur : « Caelum et terra pertransibunt. » *Matth.* xxiv, 35. Cur caelum praetergreditur, cur terra pertransit, nisi quia transitus sui quaedam digna fecerunt? Et alio loco : « Corrupta est, » ait, « omnis terra. » *Gen.* vi, 11. Quando corrupta est? Ante diluvium, non quod per inundationem diluvii sit corrupta. Aliter ergo : « Terra que peccaverit michi ut delinquit delictum, extendam manum meam et conteram ejus firmamentum panis. » Extendens Deus manum suam super peccatricem terram, famem immittit in eam. Possam et aliter interpretari, quia terra aliquando delinquit. Terra quippe est anima nostra, ut in parabola Evangelii, *Matth.* xiii, signifi-

âme pierre, âme terre bonne et fertile par une patience à l'épreuve. Souvent il arrive que cette terre pèche, et souvent qu'elle ne pèche pas. Lorsqu'elle a péché, Dieu étend sa main contre elle, et brise en elle la force du pain. Ne brisez pas, Dieu Tout-Puissant, la force du pain dans notre terre à nous ; bien plus, faites-nous donc de votre semence, afin qu'elle produise en nous du fruit au centuple.

« J'enverrai la famine contre elle, et j'en ôterai l'homme et le troupeau. » Comment osé-je produire aux yeux de tous des secrets si profonds ? D'où me viendra le pouvoir d'expliquer pourquoi la famine, pourquoi la fertilité, pourquoi l'abondance, pourquoi la disette arrivent à la terre ? « O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! » *Rom.* xi, 33. Est-ce à cause des hommes et de la malice des âmes qu'est envoyée la famine ? ou bien à cause des Anges, à qui ont été confiées les choses de la terre, quo, s'ils péchent, arrive ce que nous voyons arriver ? S'il y a certains ministres de la Providence qui ont la garde des fruits, peut-être est-ce à cause d'eux que la terre est frappée de stérilité. La plupart des œuvres de Dieu sont cachées, nous ne saurions exprimer la grandeur de sa sagesse. « Qui comptera les sables de la mer, les gouttes de la pluie et les jours du temps ? qui mesurera la hauteur du ciel, la largeur de la terre et la profondeur de la sagesse ? » *Ecl.* 1, 2. La famine est donc envoyée de différentes manières sur la terre pécheresse.

catur. Anima petra, anima terra bona et fertilis per multam patientiam. Ista igitur terra saepe peccat, saepe non peccat. Et si quidem peccaverit, extendit manum super eam, et conterit omne firmamentum panis ejus. Ne conteras, omnipotens Deus, firmamentum panis ab ista terra nostra, quia potius largire nobis semen tuum, ut faciat in nobis fructum centuplum.

« Et emittam in eam famem, et tollam de ea hominem et pecus. » Quomodo possum tam reconditas res in publicum profere? Unde michi ut exponere valeam cur famem, cur fertilitas, cur abundantia, cur egestas terra accidant? « O profundum divitarum sapientiae et scientiae Dei. » *Rom.* xi, 33. Utrum propter homines et animarum malitiam immittatur famem? An propter angelos quibus sunt commissae terrena, si peccaverint, accidant ea quae videmus accidere? Si autem sunt quidam celestis dispensationis ministri qui fructibus praesunt, forte et propter illos infertilitas terra eveniat. Plurima enim operum ejus in absconsis suis, non possumus magnitudinem sapientiae effari. « Aranea maris et pluviae stillas et dies saeculi quae dinumerabit? Altitudi-

« J'en ôterai l'homme et la bête. » La terre est une chose et l'homme une autre; car l'écriture ici, comme certains le croient, ne nomme pas la terre pour signifier ses habitants. Si elle avait voulu que par le mot terre on entendit les habitants de la terre, il était superflu de dire: J'en ôterai l'homme et la bête. Mais la terre se réjouit quand elle est pleine d'habitants, elle se lamente s'il arrive ce qui est prédit ici: « J'en ôterai l'homme et la bête. » A ce sujet, si le Seigneur, grâces à vos prières, m'en fait trouver le sens et que je sois devenu capable de recevoir ce don, je vous veux donner de courtes explications. Comme le châtiment d'une mère est d'être privée de ses enfants, quand elle est vouée à l'exil, ou encore de les voir transférer dans un autre pays, ainsi en quelque manière la terre notre mère est châtiée par Dieu à cause de ses péchés, quand il lui ôte l'homme et la bête, de même qu'elle se réjouit quand elle possède des hommes et surtout des hommes excellents et vivant selon les volontés de Dieu, comme je l'ai déjà montré. Lisons donc: « Lorsqu'une terre aura péché, » comme s'il y avait: J'en ôterai l'homme, comme j'ôterai l'enfant de la maison d'une mère qui a péché. Ce ne sont pas les bêtes farouches, ce sont les bestiaux, les animaux tranquilles et doux qui font la joie d'un pays et qu'il aime.

nem coeli, et latitudinem terre, et profundum sapientie, quis investigabit? » *Eccli. 1, 2?* Varie ergo militatur fames super peccatricem terram.

« Et auferam, » inquit, « ex ea hominem et pecus. » Aliud est terra, aliud homo. Nam habitatores terre, ut quidam putant, nunc pro terra non nominant. Si enim habitatores terre per terram accipi velit, superfluum fuerat dicere: Auferam ex ea hominem et pecus. Gaudet enim terra quando plena est accolis, moeret cum id quod dicitur acciderit. « Auferam ab ea hominem et pecus. » De quibus si Dominus vobis orantibus ministraverit sensum (si tamen sensus Domini capaces fuerimus effecti), volumus panca disserere. Quomodo pena matris est in exilium destinata privari filii, aut certe filios suos ad aliam videre provinciam destinari; sic quodammodo mater nostra terra flagellatur pro peccatis suis a Deo, quando auferatur ab ea homo et pecus; letatur quando homines habet, magis autem quando habet homines optimos, et in Dei studiis viventes, sicut supra exposuimus. Dicitur ergo: « Si quando peccaverit mater, auferam de domo ejus filium, sic et nunc auferam de ea hominem. Letatur quippe terra non super bestias et feris rabidis, sed super peccandibus, quia placida et mansueta animalia diligit.

« J'en ôterai les hommes et les bestiaux. Et s'il y a au milieu d'elle ces trois hommes. » Comment ces trois hommes peuvent-ils habiter en même temps la terre pécheresse? comment peuvent exister à la même époque des hommes qui ont vécu en des temps si différents? Ici nous trouvons comme habitants contemporains de la terre pécheresse, Noé qui vit le déluge, Daniel qui partagea la captivité de Babylone, et Job dont on fait remonter l'existence au temps des patriarches et de Moïse. Que dire à cela? Il faut nous rappeler que, de même que l'homme engendre l'homme, Israël engendra Israël, c'est-à-dire que Jacob-Israël engendra le peuple d'Israël, et les Écritures sont la preuve que ce nom d'Israël est moins employé pour désigner un seul homme que pour désigner tout le peuple. De la même façon, Ruben engendre Ruben, Siméon engendre Siméon, Lévi engendre Lévi, Juda engendre Juda, et tous ceux de la tribu de Juda sont appelés Juda, du nom de leur premier père. Ce que les livres de Moïse rapportent des bénédictions de Jacob sur Ruben, Siméon, Lévi, Juda et les autres, convient moins aux patriarches qu'à ceux qui portèrent leur nom à cause de la filiation de famille. « Benjamin est un loup ravisseur, qui devore la proie le matin, et le soir nourrit les autres. » *Genés. XLIX, 27.* Benjamin le patriarche ne fut jamais un loup

« Et auferam de ea hominem et pecus. Et si fuerint isti tres viri in medio ejus. » Quomodo potest in terra peccatrice trium istorum pariter numerus comorari? Quomodo tam diversis temporibus viventium potest inter se vita conjungi? In presenti legitur in peccatrice terra eos pariter consistere, id est Noe qui in diluvio fuit, et Daniele qui in captivitate Babilonis commoratus est, et Job qui temporibus patriarcharum et Moysi vixisse perhibetur. Hoc enim tempus invenimus vite Job. Quid ergo possunt dicere? Meminisse debemus, ut sæpe jam diximus, quia ut homo hominem generat, et Israel generat Israel. Israel quippe cum esset Jacob, generavit Israel populum. Et invenimus in Scripturis Israel nomen tam in uno homine quam in universo populo dicti. Sic non solum Israel Israel, verum et Ruben generat Siméonem, et Levi Levi, et Judas Judam, et reliqui omnes qui in tribu Juda sunt ab illius stirpe venientes Judas nuncupantur; et replicata sunt Scriptura in tribu Juda nominibus Juda. Ea quæ in benedictionibus Jacob per Moysen de Ruben, et Siméon, et Levi, et Juda dicuntur, et cæteris non sic conveniunt patriarchis, ut his qui cognomine eorum propter familie radicem existerent. « Benjamin lupus rapax ad matutinum comedit, et ad vespertinum dabit escam. » *Gen. XLIX, 27.* Benjamin ille nequam fuit lupus ra-

ravisseur, Benjamin le patriarche ne dispensa jamais le soir les aliments à d'autres; mais cet apôtre qui était né de la tribu de Benjamin, que tout le monde proclamait Hébreu, et parmi les Hébreux, pharisien d'après la Loi et circonciis le huitième jour, celui-ci a été Benjamin le loup ravisseur qui dévorait la proie le matin, dans sa jeunesse, et qui le soir dispensa la nourriture, lorsqu'ayant embrassé la foi, il distribua le pain de l'esprit aux Églises qu'il avait établies. Voilà comment Benjamin engendre Benjamin. Comme l'homme naît de l'homme et Benjamin de Benjamin, ainsi Juda naît de Juda et Ruben de Ruben. « Que Ruben vive, qu'il ne meure pas et qu'il soit en grand nombre. » *Deut. xxxiii, 6.* Tant il est vrai qu'il ne s'agissait pas du patriarche, mais du peuple qui en devait descendre! A quoi tend ce discours? assurément, à éclaircir notre texte sur Noé, Daniel et Job. Comme Israël engendre Israël, et Ruben engendre Ruben, et les autres patriarches engendrent un peuple de leur nom, ainsi Job naît de Job et Noé de Noé. Mais, parmi les enfants de celui-ci, Sem a été un Noé, tandis que Cham ne l'a pas été, parce qu'il ne fut point semblable à son père. Et comme parmi les descendants d'Abraham, il y en a qui, bien que ses enfants quant à la race, ne le sont point en ce qu'ils sont pécheurs, ainsi ceux qui imitent les actions de Daniel, et ceux qui imitent la patience de Job, deviennent des Job. Qu'on ne

dise donc point: Heureux Noé, parce qu'il fut seul digne d'être choisi par le Seigneur au temps du déluge et d'être sauvé avec les siens des eaux qui engloutirent tous les autres! considérez plutôt que, si vous faites ce que Noé a fait, vous serez Noé vous-même, puisque le Sauveur a dit: « Si vous étiez enfants d'Abraham. » *Joan. viii, 39.* Pour être enfant d'Abraham, il faut donc faire les œuvres d'Abraham; pour être enfant de Noé, celles de Noé; pour être enfant de Daniel, celles de Daniel. Quiconque suit la voie dans laquelle Job a trouvé la gloire; qui, par exemple, ayant perdu tous ses biens, supporte avec patience et la perte de ses richesses et la mort de ses enfants, et dit: « Le Seigneur me les avait données, le Seigneur me les a ôtées, il n'est arrivé que ce qui lui a plu, que le nom du Seigneur soit béni à jamais! » *Job. 1, 21;* qui, dévoré par les maux du corps et torturé par les souffrances diverses de ses plaies, glorifie néanmoins le Seigneur au milieu de ses supplices; qui, au milieu de tous ces tourments, peut faire des réponses pleines de l'Esprit de Dieu et prophétiser, comme le fit Job, celui-là imite Job. Et c'est de cette manière qu'on peut trouver Noé, Daniel et Job vivant à la même époque.

Ezéchiël ne parle pas ici de ces trois patriarches dont nous lisons la vie dans l'histoire et que la mort a ôtée de cette vie ou que Dieu a transportés au ciel: je vais essayer d'en don-

pax, Benjamin ille nunquam in vesperam dedit escam; sed is qui natus est ex tribu Benjamin, prædicabatur Hebræus, ex Hebræis juxta legem Pharisæus, circumcissus octavo die, Benjamin lupus rapax ad matutinum comedens, quando juvenis fuit, et in vesperam datus escam, quando credens spiritalem præbuit cibum a se Ecclesiis instituit. Igitur Benjamin Benjamin generat. Quomodo ergo homo ex homine, Benjamin ex Benjamin, sic Juda ex Juda, Ruben ex Ruben nascitur. « Ruben » quippe « vivat et non moriatur, et sit multus in numero. » *Deut. xxxiii, 6.* In tantum non erat de patriarchæ sermo, sed de populo qui de patriarcha descendens erat. Cui hæc dicta sunt? Videlicet ut præsentem locum exponerem de Noe et Daniele et Job. Quomodo enim Israel Israel generat, et Job Job, et Ruben Ruben, reliqui reliquos, sic Noe Noe. Et dicam quia de filio Noe, Sem Noe fuerit, Cham vero non fuerit Noe. Neque enim habuit similitudinem patris sui. Et ut non omnes qui ex Abraham, sicut Abraham, hæc sint de semine ejus, non sunt filii ipsius, quoniam peccatores sunt; sic hi qui habent similitudinem factorum Danielis, Daniel sunt; qui imitantur patientiam Job, Job sunt. Noli ergo dicere: Beatus Noe quoniam dignus effectus

est ut in diluvio solus eligeretur a Domino, et cæteris inundatione percutibus cum suis servaretur incolumis! sed considera quia, si et tu feceris ea que fecit Noe, eris Noe. Audi Salvatorem dicentem: « Si essetis filii Abraham, opera Abraham faceratis. » *Joan. viii, 39.* Igitur si quis filius est Abraham, facit gesta Abraham; si quis filius est Noe, facit opus Noe; si quis filius est Danielis, facit id quod fecit Daniel. Si quis sequitur per quod gloriosus effectus est, ut puta omnis qui substantiam suam perdit, et sustinet patienter tam jacturas rerum familiarum quam mortes filiorum dicit: « Dominus dedit, Dominus abstulit; ut Domino visum est, ita factum est; sit nomen Domini benedictum in sæcula! » *Job. 1, 21* qui incenditur corporis malis, et flagellatur vario malorum suorum dolore, et nihilominus in ipsis suppliciis glorificat Dominum, qui potest respondere divina, et inter cruciatibus prophetiam vocem emittere, qualem emisit Job, imitator est Job. Etque ita in hunc modum et Noe, et Daniel, et Job in eodem possumus tempore reperiri.

Quia autem nunc Ezéchiël non de his dixerit quos in Scripturis lectitamus, videlicet quos aut translatio, aut mors de præsentis vita substraxerit, de alio quoque

ner une autre preuve. Daniel, qui fut livré au prince des eunuques avec Ananias, Azarias et Misael, était eunuque lui-même, et il est dit ici : Noé, Daniel et Job ne délivreront pas leurs fils et leurs filles, etc. Noé eut des enfants, il est vrai ; mais comment montrer que Daniel en eut, lui qui fut eunuque, d'après la tradition des Juifs ? C'est parce que la sainteté féconda son âme et que ses prophéties divines lui ont engendré une nombreuse postérité, qu'il est écrit ici : « S'il s'y trouve en ce temps-là ou en cet autre, Noé, Daniel et Job, ils seront sauvés. » Nous pouvons donc, nous aussi, devenir des Daniel, et, pour ne pas énumérer tous les saints, je puis être Paul, si je l'imite comme il me le demande : « Soyez mes imitateurs ; » I *Corinth.* iv, 16 ; si je mérite que mes iniquités soient catérisées comme le furent les siennes, et si je porte cette même figure en laquelle il fut transformé en Jésus-Christ, et qui faisait qu'il disait comme un bon père : « Mes petits enfants, pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous. » *Galat.* iv, 19. Mais si la différence du sceau que je porte en mon âme prouve que j'y ai une autre forme que celle de l'âme de Paul, c'est m'abuser moi-même que de dire : Postérité de Paul, vous êtes mes enfants. Et ne vous étonnez pas de devenir enfants d'un Apôtre, puisque, si vous pratiquez la vertu, vous serez enfants de Jésus-Christ : « Mes petits enfants, » a-t-il dit, « je n'ai plus que peu de temps à être avec vous ; » *Jean.* xiii, 33 ; et l'é-

loco approbare conabimur. Daniel qui traditus est eunuchorum principi cum Anania, Azaria, Misaele, eunuchus fuit, et est in presenti dictum : Noe, et Daniel, et Job filios et filias non liberabunt, et reliqua. Finguntur quippe, filios habuerit Noe, quomodo filii Danielis docebuntur, quem eunuchum fuisse Iudei tradunt ? Verum quia fertilis et sancta fuit anima illius, et prophetiæ divinisque sermonibus multos liberos procreavit, idcirco dicitur : « Si fuerint in tempore illo vel isto, et Noe, et Daniel, et Job, et ipsi soli salvabuntur. » Et nos ergo possumus fieri Daniel ; et ut non enumerem omnes sanctos, possum esse Paulus si furo imitator ejus dicentis : « Imitatores mei estote ; » I *Cor.* iv, 16 ; si eunuchum quo signatus est Paulus habuerit, si eandem figuram qua ille figuratus est in Christo possidero, per quam ut bonus pater aiebat : « Filii mei, quos iterum parturio donec Christus formetur in vobis. » *Galat.* iv, 19. Si vero ex dissimilitudine signaculi coarguor, quia aliam formam habuerit Paulus quam ego in anima habeam, me ipsum decipio dicens : Filius meus es tu, semen Pauli. Noli mirari quod illius

tant de Jésus-Christ, vous le serez par là même du Père Tout-Puissant, parce qu'ils sont un et consubstantiels, c'est à cela que le juste travail, à cela qu'il consacre tous ses efforts, je veux dire à se montrer enfant de Daniel, de Job, de Noé et d'Abraham, en vue de l'adoption de Dieu ; à ne plus être appelé de noms des enfants des hommes, mais de ceux des enfants de Dieu. Par conséquent, puisque ces trois hommes ont existé, les ressources de l'Esprit saint sont inépuisables, et il peut nous montrer aujourd'hui encore Noé, Daniel et Job.

« Ces trois hommes au milieu d'elle. » Vous l'entendez, m'objectera l'auditeur attentif : le texte dit trois, et vous affirmez qu'il y a plusieurs Daniel, plusieurs Job et plusieurs Noé. Voici ma réponse. Tous ceux qui ressemblent à un autre sont un avec lui en leur ensemble, et ne peuvent pas être plusieurs, dès qu'ils lui ressemblent. Nous ne sommes pas plusieurs corps, nous sommes tous un seul corps, conformément à ce qui est écrit : « Vous êtes le corps de Jésus-Christ, et chacun de vous en particulier en est membre. » I *Corinth.* xii, 27. Notre Sauveur est venu chercher et sauver ce qui avait péri, nous l'apprenons dans la parabole des quatre-vingt-dix-neuf brebis qui étaient demeurées au bercail, tandis qu'une seule s'était égarée. Oui, « Le Fils de l'homme est venu pour chercher et pour sauver ce qui était perdu. » *Luc.* xix, 10. Or, de même que plusieurs corps sont le seul corps de Jésus-Christ, et que plusieurs brebis qui s'étaient perdues sont une

Apostoli fias. Habeto virtutes, et eris filius Christi. « Filii, » inquit, « adhuc pessimum vobiscum sum. » *Jean.* xiii, 33. Cum autem fueris Christi, eris et omnipotentis Patris, quia unum sunt unitæque nature. Ad hoc laborat justus, in hoc studium suum omne convertit, ut Danielis, et Job, et Noe, et Abraham filius ostendatur ad adoptionem Dei, et jam non vocetur hominum nominibus, sed vocabulis filiorum Dei. Si ergo fuerint tres viri isti, non indiget Spiritus sanctus, ut etiam nunc Noe, et Danielis, et Job ostendat. « Tres viri isti in medio ejus. » Dicit mihi eruditus auditor : Tres in presenti nominantur, sermo vero tuus plurimos affirmat, et Daniel, et Job, et Noe. Cui sic respondebimus : Omnis similitudo simulium unus est, et non plures qui similes sunt. Non plura corpora, sed unum corpus omnes sumus. Non plura scriptum est : « Vos autem estis corpus Christi, ex parte. » I *Cor.* xii, 27. Et Salvator noster venit querere et salvare quod perierat, in sacramento nonginta novem ovium non errantium et minus perditis. « Venit quippe Filius hominis querere et salvare quod perierat. » *Luc.* xix, 10. Quomodo enim unum

seule brebis, de même tous les Daniel, les Noé et les Job se confondent en un seul Daniel, en un seul Noé, en un seul Job.

«eux-mêmes seront sauvés dans leur justice, dit Adonai le Seigneur. » *Ezech.* xiv, 14. Dans ce texte, le nom de Dieu est d'abord en quatre lettres, et nous l'interprétons naturellement par Dieu. Concluons donc que la famine est envoyée à cause des péchés de la terre ; de la terre, conformément à toutes les acceptions de ce mot que nous ayons données, et de toutes celles que j'ai laissées à l'intelligence des auditeurs, en sorte que, d'après mes paroles, ils aient pu découvrir d'autres significations. Étudions maintenant une autre œuvre de la colère divine, envoyant contre la terre pécheresse les bêtes les plus féroces. Les Juifs disent que, lorsque les loups et les autres fauves font irruption dans les maisons dont ils dévorent les habitants, comme autrefois des lions, au rapport de l'histoire, furent déchaînés contre le genre humain, et en un autre temps, des ours, *IV Reg.* xvii, 2, les fleaux de cette sorte sont un effet de l'indignation de Dieu. Tel est aussi le sens de la prophétie en cet endroit, disent-ils, s'éloignant de toute interprétation plus élevée pour suivre la lettre. Mais avec Jésus-Christ, qui juge toutes choses et dont personne n'est le juge, l'homme qui s'attache à l'esprit des textes proclame en toute assurance qu'il y a un grand nombre de bêtes que Dieu envoie contre la terre pécheresse, lorsque notre terre a péché. « Le diable, notre

ennemi, tourne autour de nous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer. » I *Petr.* v, 8. Quoique arrive à l'intelligence entière des Écritures par une étude attentive, trouve la même signification à cette histoire où deux ours furent envoyés contre les enfants qui faisaient injure au Prophète, en lui criant : « Monte, chauve ; monte, chauve. » *IV Reg.* ii, 23. Ces ours étaient la figure de ces autres bêtes qui sont vraiment féroces, vraiment pleines de rage, et qui sont envoyées contre cette terre pécheresse. Loin de nous le malheur de mériter que Dieu envoie contre nous ces bêtes pour nous châtier ; écrivons-nous plutôt dans notre prière : « Ne livrez pas aux Bêtes l'âme qui vous loue ! » *Psal.* lxxiii, 19. Je pourrais vous citer des justes persévérant dans la foi qui furent livrés aux bêtes féroces et déchirés par leurs dents et qui endurèrent le martyre jusqu'au bout, sans cesser toutefois d'être heureux. C'est qu'il ne furent point livrés aux bêtes spirituelles et invisibles, qui déchirent les âmes des pécheurs et à belles dents mordent dans les cœurs des impies. « Comme lorsqu'un berger arrache de la gueule d'un lion les deux cuisses ou le bout de l'oreille d'une brebis, ainsi seront arrachés les enfants d'Israël. » *Amos.* iii, 12. La terre est donc livrée parfois aux bêtes, qui la ravagent, afin que les hommes et les bêtes en soient ôtés.

Les différences entre les menaces méritent d'être observées avec attention. Dans la première menace, celle de la famine, nous lisons :

corpus plura sunt corpora, et una ovis plures sunt oves que perierant, hoc pacto omnes Noe, Daniel et Job, in unum Noe, et Job, et Daniele rediguntur. « Ipsi in justitia sua salvabuntur, dicit Adonai Dominus. » *Ezech.* xiv, 14. Prius nomen Dei quatuor litterarum est, quod interpretatur naturaliter Deus. Ergo emittitur propter peccata terre famas ; terra vero secundum omnes sensus quos supra diximus et quocumque intelligentia auditorum reliquimus, ut ex nostris dictis ipsi sibi alias intelligentias repererint. Videamus autem et aliud opus ire divine emittentis in terram peccatricem bestias pessimas. Aliud etiam Iudei, si quando lupi homines devoraverint impetum facientes in domos, et ceteræ bestia, ut historia refert leones quondam in humanum genus immisos, et alio tempore ursos, *IV Reg.* xvii, 2, istiusmodi devoraciones ex Dei indignatione descenderent. Et hunc interim sensum ut sequamur litteram ab altiori intellectu recedentes, nunc sequi videamus prophetam. Qui autem spiritalis est, iudicans omnia, et a nullo dijudicatus, confidenter dicit multas esse bestias, quas emittit Deus in peccatricem terram, si tamen terra nostra peccaverit : « Adversarius » noster

« diabolus ut leo rugiens ambulat querens quem devoret. » I *Petr.* v, 8. Illa quoque historia que Scripturas diligenter observantibus in planum se præbet intellectum, istiusmodi habet significationem, quando duo ursi ad parvulos missi sunt, qui contumelias faciebant prophete dicentes : « Ascende, calve, ascende, calve. » *IV Reg.* ii, 23. Ursi namque illi in signo erant allarum bestiarum, que vere feræ, vere sunt rabidi, que mittuntur in hæc peccatricem terram. Proci autem abstrit a nobis ut bestia ad nos pro Dei ultione mittantur, quin potius in oratione dicamus : « Ne tradideris bestias animam confidentem tibi ! » *Psal.* lxxiii, 19 ! Ego novi perseverantes in fide justos feris traditos et lacertos ab eis consummasse martyrium, nec tamen bestias esse desisse. Non enim bestis fuerant traditi spiritalibus et invisibilibus, que lacerant animas peccatorum et dentes suos in impiorum corda deligunt. « Quemadmodum » enim « si pastor ex ovis leonem evellat duo erunt ovis, vel extremum auriculari, ita evellentur filii Israel. » *Amos.* iii, 12. Traditur ergo aliquando terra bestis ad eversionem, ut auferatur ab ea homo et pecus.

Et observa diligenter differentias comminationum.

« Eux seuls, Noé, Daniel et Job seront sauvés, » tandis que dans la seconde, où Dieu atteste qu'il enverra les bêtes féroces, les fils et les filles sont nommés, « et pourtant eux seuls seront sauvés, dit Adonai le Seigneur. » Cet endroit s'entend de deux manières. Et d'abord, exposons-le d'après le sens vulgaire, à cause de la folie de quelques-uns qui prétendent que la manière de voir de leur esprit est celle de Dieu et qui ne cessent de dire : Il doit arriver que chacun de nous, par ses prières, arrachera à la géhenne qui il voudra ; ils font de Dieu le complice de leur injustice, ne voyant pas que la justice du juste sera son bien propre, et l'impiété de l'impie sa condamnation, et que chacun trouvera la mort dans son propre péché ou la vie dans sa propre justice. Il ne me sert de rien d'avoir un père martyr, si je ne vis pas selon la vertu, si je ne soutiens pas la noblesse de ma race, si je suis indigne du témoignage et de la confession par où mon père s'est illustré en Jésus-Christ. Il ne sert de rien aux Juifs de dire : « Nous ne sommes pas des enfants illégitimes, nous n'avons qu'un père qui est le Seigneur, » et un peu plus loin : « Abraham est notre père. » *Joan. viii, 44, 39.* Tout ce qu'ils disent, tout ce dont ils se vantent est une vaine gloire, s'ils n'ont pas la foi d'Abraham, et ce n'est point parce qu'ils sont enfants d'Abraham qu'ils seront sauvés. Parce que certains ont une opinion fautive, nous avons dû nécessairement développer le sens littéral de

In prima comminatione famis ait : « Ipsi soli salvabuntur Noe, Daniel et Job. » In secunda vero ubi bestias immisurum se esse testatur, filii et filiae nuncupate sunt : « Verumtamen ipsi soli salvi erunt, dicit Adonai Dominus. » Qui locus dupliciter intelligitur. Ac primum secundum communem sensum exponamus, ob nonnullorum insipientiam, qui sensum animi sui Dei esse asserunt veritatem, et frequenter dicunt : Futurum est ut unusquisque nostrum precibus suis eripiat quoscumque voluerit de gehenna ; et iniquitatem introducant ad Dominum, non videntes quod iustitia iusti super eum erit, et iniquitas iniqui super eum, et unusquisque in proprio peccato morietur, et in propria iustitia vivet. Nihil mihi conducit martyr pater, si non bene vixero et ornamento generis mei nobilitatem, hoc est testimonium ejus et confessionem qua illustratus est in Christo. Nihil prodest Judaeis dicentibus : « Nos de fornicatione nati non sumus, unum patrem habemus Dominum, » *Joan. viii, 41,* et post modicum : « Abraham pater noster est. » *Ibid., 39.* Quaecumque dixerint, quaecumque sibi assumere voluerint, si non habuerint fidem Abraham, incassum gloriantur. Neque enim ideo salvabuntur, quia sunt filii Abra-

ham. Quoniam ergo quidam non recte opinantur, necessario interposuimus etiam sensum littere dicentis : « Filios et filias non liberabit Noe, Daniel, et Job, sed ipsi soli salvi erunt. » Nemo nostrum confidat in justo patre, in matre sancta, in fratribus castis. Beatus homo qui spem habet in semetipso, et in via recta ! Ad eos autem qui in sanctis fiduciam habent, non incongrue proferimus exemplum : « Maledictus homo qui spem habet in homine ; » *Jerem. xvii, 5 ;* et illud : « Nolite confidere in hominibus ; » *Psalm. cxv, 2 ;* sed et aliud : « Bonum est confidere in Domino, quam confidere in principibus. » *Psalm. cxvii, 8.* Quod si necesse est in aliquo sperare, omnibus derelictis speremus in Domino, dicentes : « Si constiterint adversum me castra, non timebit cor meum. » *Psalm. xxxv, 3.* Cum haec ita se habeant, etiam alia nobis questio obortur, quam diligenter debemus exenterare, ut Scripturarum veritas luceat. Quare cum tantis sint iusti, nunc tantummodo tres nominantur Noe, et Daniel, et Job ? An divi quondam a quodam Hebraeo hunc locum exponente atque dicente, ideo hos nominatos, quia unusquisque eorum tria tempora viderit, letum, triste, et rursum letum. Vide Noe ante diluvium,

dont il fut seul préservé dans l'arche avec ses fils et les animaux, sorti après le déluge, planta la vigne et fut, si j'ose ainsi parler, le créateur d'un second univers. Tel est le juste : il a vu le monde avant le déluge, c'est-à-dire avant la consommation ; il a vu le monde pendant le déluge, dans la corruption et dans la ruine des pécheurs qui doivent arriver au jour du jugement ; il verra enfin le monde dans la résurrection de tous les pécheurs. J'entends qu'on me dit : J'accorde que Noé ait vu les trois époques ; mais comment me répondez-vous au sujet de Daniel ? — Celui-ci, avant la captivité, vit sa patrie florissante ; puis, après avoir été transporté à Babylone, il fut fait eunuque, comme la lecture de son livre ne permet pas d'en douter ; et enfin, il vit le retour à Jérusalem. Pour preuve qu'il habitait Jérusalem avant la captivité et qu'en suite il fut fait eunuque, citons cette parole adressée à Ezéchias : « Ils prendront de vos enfants pour servir d'eunuques dans le palais du roi de Babylone. » *Isa. xxxix, 7.* Plus tard, après les soixante-dix ans, on le trouve qui prie Dieu, afin que, le temps de la captivité étant révolu, le peuple rentre à Jérusalem. Nous en avons le témoignage dans son propre livre, *Dan. ix,* sans que nous puissions toutefois indiquer le lieu de sa mort. Il vit donc trois époques : avant, pendant et après la captivité. Il en est de même

considera mundum integrum ; et emendem post Noe in totius orbis naufragio solum cum suis filiis et animalibus in arca servatum, considera quomodo post diluvium egressus sit, et plantaverit vineam, quodammodo secundi rursus orbis creator existens. Talis est justus, vidit mundum ante diluvium, hoc est ante consumptionem ; vidit mundum in diluvio, in corruptione et in interitu peccatorum, que in die sunt eventurae iudicii ; rursum videbit mundum in resurrectione omnium peccatorum. Dicit mihi aliquis : Concedo de Noe ut tria tempora viderit, quid respondebis mihi de Daniele ? Et hic ante captivitatem in patria floruit nobilitate, et deinceps in Babylonia translatus eunuclus effectus est, ut manifeste ex libro ipsius intelligi potest ; vidit et reversionem in Jerusalem. Ut autem probetur quod ante captivitatem in Jerusalem fuerit, et post captivitatem eunuclus effectus sit, assumamus id quod ad Ezéchiam dictum est : « Accipiet de filiis tuis, et facient spadones in domo regis. » *Isa. xxxix, 7.* Deinde post septuaginta annos invenitur depreccans Deum, ut completo iam tempore captivitatis inderet Jerusalem. Habemus orationem ejus in volumine proprio conscriptam, *Dan. ix,* nec tamen possumus invenire ubi sit mortuus. Vidit ergo tria

tempora ante captivitatem, in captivitate et post captivitatem. Talis justus est. Videamus autem an et Job tria tempora habuerit *Job. i.* Fuit quidem locuples : erant quippe ei oves septem milia, cameli tria milia, jura boum quingenta, et aspellux multa valde, filii septem, filiae tres. Deinde accepit potestatem diabolus adversus eum. Vide tempora commutata. Dives in liberis pater repente orbis efficitur ; dives in sensu dominus, ad ultimum deducitur egestatem. Ecce duo tempora. Post haec apparet ei Dominus, et loquitur ei de nube, et ipse Job ea que sunt in libro ejus scripta respondit. Igitur in primo tempore Dei laudibus praedicatur ; in secundo tentationis traditur, et sevisimo ulcere percussus a pedibus usque ad caput tristitia et dura percellitur ; ad extremum facte sunt ei oves quatuordecim milia, cameli sex milia, jura boum mille, asinae pascentes mille, et nascuntur ei filii septem et filiae. *Job. xiii, 12, 13.* Atque ita et in Job tria tempora deprehendimus, que in iustis hominibus reperimus. Tria videt justus tempora, praesens et commutationis, que in iustis judicaturus est Deus, et futurum post resurrectionem mortuorum, id est vite caelestis perpetuitatem in Christo Jesu, cui est gloria et imperium in saecula saeculorum. Amen.

du juste. Recherchons également si Job eut trois phases. *Job. i.* Assurément, il fut riche : il avait sept mille brebis, trois mille chameaux, cinq cents paires de bœufs, un mobilier du plus grand prix, sept fils et trois filles. Puis, le diable reçut la puissance contre lui, et les temps furent changés : le père couronné d'enfants en est dépourvu tout à coup, le maître comblé de richesses est réduit à l'extrême dénuement. Voilà bien deux époques. Après cela, le Seigneur lui apparaît, il lui parle du sein de la nuée, et Job lui fait les réponses qui sont consignées dans son livre. Pendant la première phase, les louanges de Dieu l'exaltent ; dans la seconde, il est livré aux épreuves, et frappé du plus repoussant ulcère des pieds à la tête, il endure des maux cruels ; enfin, dans la troisième, Dieu lui rend quatorze mille brebis, six mille chameaux, mille paires de bœufs, mille ânesses, et il lui naît sept fils et trois filles. *Job. xiii, 12, 13.* Nous retrouvons donc en Job les trois époques que nous remarquons dans les hommes justes. Les justes voient trois époques, le temps présent, celui du changement, quand aura lieu le jugement de Dieu, et celui qui arrivera après la résurrection des morts, qui est la vie éternelle au ciel, en Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui appartiennent la gloire et l'empire dans tous les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

HOMÉLIE V.

Sur ce que quatre plaies les plus terribles, le glaive, la famine, les bêtes féroces et la peste, sont envoyées contre la terre pécheresse, et sur la parabole où il dit : « Fils de l'homme, que fera-t-on du bois de la vigne ? » *Ezech. xiv et xv.*

Nous avons discuté dans la mesure de nos forces l'envoi de la famine contre la terre à cause de ses péchés, et après la famine, nous avons traité des bêtes féroces que Dieu déchainera contre les pécheurs. Or, je vous avais tout d'abord cité quatre fléaux, et les deux qui restent sont le glaive et la peste. Nous avons vu que les fils et les filles ne sont nommés qu'à propos des bêtes féroces ; ils le sont aussi dans les deux plaies que nous allons essayer d'expliquer, et par conséquent à propos du glaive sous lequel tombent ceux dont les actions ont mérité qu'ils fussent massacrés par lui. Quel est ce fer, ce glaive à deux tranchants que nous devons redouter, craignant sans cesse qu'il ne soit tiré contre notre terre, contre cette terre dont nous connaissons maintenant le sens figuré, et qu'il nous soit nécessaire de passer par le fil de cette arme à deux tranchants, instrument des châtimens de Dieu ? Car le fait d'une épée est de couper et de blesser celui contre lequel on la dirige ; et si la vue seule de son éclat est une source de douleur, le coupable que cette épée doit punir est doublement torturé. De là le mot de l'Écri-

HOMILIA V.

« De eo quod quatuor ultiones pessima, id est gladius, fames, bestia male et pestilentia, inducuntur super terram peccatricem; et de parabola qua dicitur : « Fili hominis, quid fiet ligno vitis? » *Ezech. xiv et xv.*

Fames que propter peccatricem inducitur terram, juxta possibilitatem nostrarum virium discussa est, et post famem de bestiis pessimis diximus quas immittit Deus super peccatores. Quatuor enim ultiones in principio proposuimus, e quibus reliquæ dam sunt de romphaea et de morte. Et in prima quidem filiorum et filiarum nomen tantum est, in secunda vero et tertia quam nunc conamur exponere, filiorum et filiarum nomen annexum est, id est in romphaea, qua corruunt qui cade ejus digna fecerunt. Scilicet ergo iste gladius, id est romphaea, quam nos formidare debemus ne quando mittatur super terram nostram, super terram quam figuratiter exposuimus, ut et nobis necesse sit transire per gladium duplex aliquid habentem in penna? Habitus quippe ipsius gladii dividit et secat eum in quem inferunt; et vero ad acumen aciei ejus etiam tactus ipse pennis est, dupliciter torquetur qui hoc gladio puniendus est.

ture : « Dieu mit des Chérubins, qui faisaient évincer un glaive de feu, pour garder le chemin qui conduisait à l'arbre de vie. » Si l'on porte sur le corps un fer perçant et brûlant, il cause cette double torture de diviser les chairs et de les brûler ; ainsi ce glaive que l'Écriture nous dit avoir été mis devant le jardin de délices pour le garder, et dont je fais mention maintenant pour l'explication de la prophétie, torture doublement celui qu'il frappe, et comme épée, et comme feu. Laissez-moi citer ici un de ces exemples que Dieu a mis dans les nécessités naturelles pour aider au progrès de notre intelligence. Les adeptes studieux de l'art médical disent que le traitement de certaines maladies exige, non-seulement l'emploi du fer, mais encore celui du feu. Ainsi pour arrêter les ravages d'un cancer malin, il l'attaque avec la lame rougie au feu d'une lancette ou avec la pointe brûlante d'un fer quelconque, afin que le feu extirpe les racines du cancer, que l'incision tranche les chairs gangrenées et qu'une voie soit ouverte aux remèdes qui doivent pénétrer dans la plaie. Qui de nous pensez-vous qu'il ait un péché semblable au cancer, pour ainsi dire, en sorte qu'il ne lui suffît pas ou d'une simple incision ou de la simple brûlure, et qu'il faut employer à la fois pour le traiter, et le fer et le feu ? Écoutez le Sauveur indiquant en deux occasions l'emploi du fer et celui du feu. Ici il dit : « Je ne suis pas venu porter la paix sur la

Scriptum est enim : « Statuit igneam romphaeam, et cherubim custodire viam ligni vite. » *Gen. iii, 24.* Et quomodo si gladius acutus et candens inferatur in corpus, duplicem tribuit cruciatum, adustionis et caedis, sic et romphaea que ad custodiam paradisi statuta memoratur, quam nunc ob expositionem gladii presentis assumpsimus, duplicia inferit tormenta, dum adurit et dividit. Ut autem necessarium aliquid ex quibus Deus sensum nostrum illuminat in loco presentis interponamus, accipe exemplum. Aiant studiosi medicinalis disciplinæ ad quadam corporum curationes necessarium esse non solum sectionem ferri, verum etiam adustionem. Nam ad eos qui canceris veterino computrescent, candentem sive novacæ laminam sive quodcumque acutissimii ferri genus adhibent, ut per ignem radices canceris evellantur, per incisionem autem putrida caro truncetur, et via pateat medicaminibus injiciendis. Quis putas nostrum canceris, ut ita dicam, habet simile peccatum, ut non ei sufficiat ut simplex acumen ferri aut sola ignis adustio, sed utraque adhibeantur, quo unatur et secetur? Audi Salvatorem ratione ignis et ferri in duobus locis significatum. In alio loco ait : « Non veni mittere pacem super terram, sed gladium. » *Math. x, 34.* In alio vero : « Ignem veni

terre, mais le glaive ; » *Math. x, 34* ; et là : « Je suis venu porter le feu sur la terre, et puisse-t-elle en être embrasée. » *Luc. xii, 52.* Le Sauveur porte donc l'un et l'autre, le fer et le feu, et il baptise tout ce qui n'a pu être purifié par le passage du Saint-Esprit. Les secrets divins sont ineffables et connus de Dieu seul ; toutefois, ils ont pour objet plutôt la donation des grâces que la dispensation des châtimens. Puisque c'est conformément à la raison que, d'après les indications de leur art, de médecins incisent et brûlent les plaies, donnent aux malades les potions les plus amères et font bien d'autres choses selon que le cas le demande, Dieu, Seigneur de toutes choses, ne saurait n'employer que les châtimens avec les pécheurs, sans raison, sans sagesse, sans une dispensation digne de sa majesté. Il ne peut être vrai, comme on l'a prétendu, qu'il n'a recours aux supplices que pour tortures ; au contraire, c'est en père qu'il connaît les blessures de nous tous : il sait de quelle cause tout ulcère est né, d'où tire son origine toute pourriture de notre âme malheureuse, de quel péché vient chaque espèce de douleur ; il sait les formes, les manières et les nombres des péchés, qui a péché une fois, et qui deux et qui trois, qui tombe souvent dans la même espèce de fautes, qui s'est égaré seulement d'un vice à l'autre parmi les différentes espèces de vices. Il veut que nous recherchions tout cela conformément à la sagesse divine et à ce qui est écrit :

mittere super terram, et utinam jam ardeat! » *Luc. xii, 59.* Igitur defert utrumque Salvator, gladium et ignem, et baptizat que non poterunt Spiritus sancti purificatione purgari. Sacramenta divina sunt et ineffabilia et soli Deo cognita, plus tamen in gratiarum donatione, quam in tormentorum varietatibus constituta. Neque enim medici ex disciplina artis sue rationabiliter eos quibus medentur secant, urunt, dantque poculum amarissimi temperamenti, multaque alia prout causa postulat faciunt; Deus autem universitatis Dominus sine rationabili quadam sapientia et sine dispensatione digna majestatis sue penas tantum inferit peccatoribus. Neque enim, ut existimant, ad hoc tantum adhibet supplicia ut torquat; sed quasi pater scit vulnera omnium nostrum, scilicet qua ex causa quod ulcus natum sit, quem putredo infelicis anime ex quo decatur exordium, qualis species doloris ex quo peccato veniat; scilicet et formas, modos, et numeros peccatorum, qui semel, bis, tertio peccaverit, qui in una specie delictorum sepe rorrit, qui in diversis vitiorum speciebus singulis tantum vicibus erraverit. Hæc omnia nos juxta sapientiam Dei querere, secundum illud quod scriptum est : « Scrutans corda et renes Deus, » *Psal. vii, 10,*

« Dieu sonde les cœurs et les reins, » *Psal. vii, 10*, et que nous comprenions qu'il nous applique les supplices comme dignes de lui et convenant à sa providence, et non pas uniquement pour nous torturer. Il a, en effet, créé toutes choses en vue de leur existence, il a fait les générations du monde en vue de leur salut, et il n'y a pas de remède appliqué pour les perdre. C'est parce que nous avons dédaigné de faire sa volonté, qu'il ne nous a pas traités selon son désir. Nous avons été contraints, par cette discussion, à dire quelques mots de la nature des peines qui sont infligées à la terre.

Nous ne devons pas perdre de vue que la famine peut n'avoir pas la mort pour conséquence nécessaire. Il peut arriver que quelques-uns la surmontent et demeurent vivants, quoique torturés par les privations, l'affaiblissement et la maigreur. Il peut arriver que, sous l'irruption des bêtes féroces, tous ne périssent pas, que quelques-uns trouvent un secours dans la fuite. Il peut arriver que le glaive qui donnait la mort cesse le massacre; parfois même quelques-uns sont blessés, mutilés, et pour ainsi dire criblés de coups, et néanmoins ils ne succombent pas. Voilà pourquoi un nouveau fléau, la mort elle-même, complète l'énumération. C'est dans cette pensée que l'Apôtre inspiré disait : « La mort sera le dernier ennemi qui sera détruit; » *1 Corinth. xv, 26*; ce sera, oserai-je ajouter, le dernier ennemi détruit, parce qu'il

et supplicia que ab eo irrogantur sic intelligere, quasi digna Deo et convenientia dispensatione ejus, nos vult, non tantummodo cruciari. Omnia quippe ad hoc conditit ut essent, et salutare fecit generationes mundi, et non est in eis medicamentum perditionis. Sed quia quod ille voluit nos contemnendo non fecimus, et ille quod cupierat non exerceat in nobis. Disputatio nos cogit ut aliquid de penarum specie diceremus, que inferuntur ad terram.

Debemus autem nosse, quia non statim ubi fames fuerit, sequatur et mors. Potest quippe fieri ut aliquis famem sustinet perseveret in vita, licet inedia, et squalore, et macie discrucietur. Potest fieri ut immisissis bestiis malis statim non omnes pereant, fuge auxilio reservati. Potest evenire ut cadent romphaea, cesset interitus. Modo vulnerantur quidam et secantur, et, ut ita dicam, crebris ictibus confodiuntur, nec tamen perent. Ideo nunc pena novissima in enumerationem penarum mortis inferunt. Istiusmodi quidam et sacratissimus Apostolus sentiens, loquebatur : « Novissimus inimicus destructur mors; » *1 Cor. xv, 26*; audeo dicere, sed « novissimus inimicus destructur mors. » Fuit qui-

est la mort, puisqu'il y eut avant la mort un autre ennemi, le glaive, et un autre encore, les bêtes féroces, et un autre encore, la famine. Ces quatre fléaux sont les ennemis des ennemis de la religion. Quand vous ne voulez pas devenir l'ami de Dieu, qui vous invite à la réconciliation dans cet appel de l'Apôtre : « Je vous supplie par Jésus-Christ de vous réconcilier à Dieu, » II *Corinth.* v, 20, en quoi pouvez-vous l'accuser, et si vous tombez au pouvoir des ennemis, n'en êtes-vous pas le premier la cause ? Ne savez-vous pas que Dieu envoya contre les Égyptiens les effets de son indignation et de sa colère, et toutes leurs plaies, par le ministère des anges mauvais, parce qu'ils étaient ses ennemis et gouvernés par son ennemi ? Puisse-t-il détourner de nous les tortures de ces quatre fléaux, la famine, les bêtes féroces, le glaive et la mort ! Quelle que soit celle de ces plaies qui est envoyée, elle fond sur les ennemis de Dieu, elle ne s'arrête pas sur ses amis, elle n'ose pas toucher à ceux qui se glorifient de son alliance. Nous croyons, sur le témoignage des Écritures, que les justes passeront par le feu sans en éprouver aucune atteinte : « Le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun ; » I *Corinth.* iii, 13 ; c'est ainsi que, si un Daniel, un Noé et un Job se trouvent au milieu des supplices, ils n'en ressentiront nullement les effets.

Nous avons étudié en particulier chacun de ces quatre fléaux, que le Prophète, à la fin,

lam ante mortem inimicus, id est romphæa; fait quidam ante mortem inimicus bestia pessima; fait quidam ante bestias pessimas inimicus, fames. Hæc omnia inimica sunt religionis inimici. Si enim non vis amicus fieri Deo invitanti te ad reconciliationem, et dicenti per Apostolum : « Obsecro vos per Christum reconciliari Deo, » II *Cor.* v, 20, quid de Deo causaris, cum in causis sub inimicorum imperio esse voluisti ? An ignoras idcirco Deum in Ægypto immisisse furorem, et iram, et angustiam, immisionem per angelos pessimos, quia inimici litus erant, et ab ejus adversario regebantur ? Procul autem absint a nobis quatuor istarum supplicia penarum, fames, bestia pessima, gladius, mors ! Quidquid enim horum fuerit illatum, ad eos venit qui inimici Dei sunt, amicos ejus præterit, neque assum est eos contingere qui de ejus necessitudine gloriantur. Et quomodo de igne bene creditum est, Scripturis testantibus, quia transeant per eum justi, et non comburantur : « Uniuscujusque enim opus quale sit, ignis probabit ; » I *Cor.* iii, 13 ; sic et in his supplicis invenitur aliquis Daniel, Moes et Job, et nihil penarum sustinebit.

Hæc specialiter per singula supplicia exposuimus,

réunit en un même verset : « Voici ce que dit Adonai le Seigneur : Si j'envoie ces quatre plaies mortelles, le glaive, la famine, les bêtes féroces et la mort. » Où ? non pas contre la terre, mais « contre Jérusalem. » Si la terre est punie, il lui suffit d'un seul châtement, tandis que, pour la correction de Jérusalem, sur qui a été prononcé le nom de Dieu, les quatre plaies sont envoyées à la fois. Il nous aurait été beaucoup plus avantageux de n'avoir point eue à la parole divine, que de retourner à nos péchés d'autrefois après avoir reçu la foi. II *Petr.* ii, 21. Remarquez comment l'Écriture dit que chaque supplice est envoyé à part sur une terre, et n'indique pas cette terre, tandis que, venant à Jérusalem, elle s'exprime ainsi : « Mais si j'envoie contre Jérusalem mes quatre plaies mortelles, le glaive, la famine, les bêtes féroces et la mort ; » et c'est nous qu'elle désigne sous le nom de Jérusalem, nous qui, dans le péché, sommes Jérusalem vouée à la destruction, et quand nous persévérions dans les préceptes, Jérusalem qui est sauvée. Toutes les lamentations que nous lisons sur Jérusalem, toutes les plaintes que Dieu fait entendre à son égard, ont trait à nous qui avons goûté la parole de Dieu et avons fait ensuite ce qui était contraire à ses volontés. Ce n'est pas ainsi qu'est châtié celui qui méprise les droits de Salomon, ainsi qu'est punie celui qui viole les institutions de Lycurgue. Tout autre est le supplice de qui-

que in extrema parte in unum propheta consocians, ait : « Hæc dicit Adonai Dominus : Si autem quatuor vindictas meas pessimas romphæam, et famem, et bestias pessimas, et mortem immiserero. » Quo ? Non super terram, sed « super Jerusalem. » Terra enim si puniatur, sufficit ei una correptio. Si autem corripitur Jerusalem, super quam invocatum est nomen Dei, quatuor ei cruciatu pariter inferuntur. Multo nobis utilius fuerat divino non credidisse sermoni, quam post credulitatem adhuc rursus ad peccata converti que ante commisimus. II *Petr.* ii, 21. Considera enim quomodo Scriptura super terram sigillatim supplicia dicat inferri, et non apponat quam terram ; quando vero ad Jerusalem veniat : « Si autem et quatuor vindictas meas pessimas, romphæam, et famem, et bestias pessimas, et mortem immiserero in Jerusalem ; » nos indicans Jerusalem, qui peccantes quidem nos Jerusalem sumus qui destruitur, in præceptis vero permanentes, Jerusalem dicimus que salvatur. Omnes lamentationes quas legimus in Jerusalem, omnes querimonie quibus eam plangit Deus, ad nos pertinent qui gustavimus sermonem Dei, et postea mandatis ejus contraria fecimus. Non plectitur Salomonis jura contemnens, non sic puni-

conque foule aux pieds et méprise la loi divine donnée par Moïse ; le châtement le plus terrible est réservé à celui qui ne tient aucun compte des préceptes du Fils de Dieu. « Celui qui a violé la loi de Moïse est condamné à mort sans miséricorde, sur la déposition de deux ou trois témoins ; combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu ? » *Hebr.* x, 28, 29. Ceux dont nous avons parlé n'ont point foulé aux pieds le Fils de Dieu ; ils ont seulement transgressé la loi de Dieu, surtout ceux qui existèrent avant la venue du Seigneur. Même ceux qui crucifièrent mon Sauveur, ne méritent pas un châtement aussi terrible que ceux dont l'Apôtre a dit : « Ils foulent aux pieds le Fils de Dieu, ils font outrage à l'esprit de la grâce, » *Ibid.*, et tout autre des actions qu'il signale en cet endroit, où il énumère les péchés de ceux qui ont outragé Dieu après avoir embrassé la foi.

Ces considérations s'appliquent aux quatre plaies mortelles qui sont amenées contre Jérusalem. Nous tous qui avons appris les Écritures divines, soit que nous vivions bien, soit que nous vivions mal, nous sommes Jérusalem : si nous vivons mal, cette Jérusalem que les souffrances punissent et qui endure les quatre fléaux ; si nous vivons bien, cette Jérusalem qui se repose dans le sein de Dieu. Et de même qu'il y a de grandes différences dans le reste

de la terre, de même dans Jérusalem elle-même. Tous ceux des membres de l'Église qui ont péché, qui ont goûté la parole divine et la violence, méritent des supplices, mais chacun sera torturé selon la gravité de ses fautes et son rang. Un plus grand châtement est réservé à celui qui péche étant à la tête d'une Église. Comparé à lui, le fidèle catéchumène n'est-il pas digne de plus de miséricorde ? le laïque n'est-il pas digne de plus d'indulgence, si on le compare au diacre ? Les autres conséquences, vous les connaissez sans que je le déduise. C'est pourquoi, plein de crainte à la pensée du jugement de Dieu, et ne perdant pas de vue l'ordre de ce jugement, comme l'indiquent les Écritures, je me souviens de cette parole : « Ne vous chargez pas d'un fardeau au-dessus de vos forces ; » et de celle-ci : « Ne cherchez pas à devenir juge, si vous n'avez assez de force pour déraciner l'iniquité. » *Ecclesi.* vii, 6. De quoi me sert d'être assis orgueilleusement sur ma chaire au premier rang, de recevoir les honneurs dus aux plus grands, quand mes œuvres sont indignes de ma dignité ? ne serai-je pas frappé d'un châtement plus sévère, puisque tous m'honorent comme un juste, quand je suis pécheur ? Il a été nécessaire, en commentant tout ce qui est écrit des quatre plaies de la terre, d'ajouter que Jérusalem, parce qu'elle était dans la tribu de Benjamin, et qu'en elle habitaient les prêtres du temple, les lévites attachés aux ministères de Dieu, et

tur Lycurgi scita destituens. Aliud supplicium est ejus qui legem Dei per Moysen traditam conculcat et despiciit, maxima omnium est ejus poena qui precepta Filii Dei pro nihilo duxerit. « Irritam enim quis faciens legem Moysi, sine ulla miseratione duobus vel tribus testibus moritur, quanto magis putatis deteriora supplicia mereri illum qui Filium Dei conculcaverit ? » *Hebr.* x, 28, 27. Hi ergo quos enumeravimus Filium Dei non conculcaverunt, sed tantum legem Dei transgressi sunt, maximeque hi qui ante adventum Domini fuerunt. Sed neque hi qui crucifixerunt Salvatorem meum rei sunt ingentis poenæ, sicut hi quibus ait Apostolus : « Filium Dei conculcans, spiritui gratiæ contumeliam faciens ; » *Ibid.*, et si quid aliud significat in eo loco in quo eorum peccata replicat, qui post fidem in Deum peccaverunt.

Hæc propter quatuor ultiones pessimas que indicantur super Jerusalem. Et omnes quidem qui dicimus divinas Scripturas, sive bene, sive male vivamus, Jerusalem sumus : si male vivimus, illa Jerusalem que cruciatibus punitur, et sustinet quatuor ultiones ; si bene, illa Jerusalem que in Dei sinu requiescit. Et est magna distantia ut in reliqua terra,

sic et in ipsa Jerusalem. Omnes enim qui in Ecclesia peccatores sunt, qui sermonem Dei gustaverunt et transgrediuntur eum, merentur supplicia, verum pro modo graduum unusquisque torquetur. Majorem poenam habet qui Ecclesie præsidet et delinquit. Annona magis misericordiam promeretur ad comparationem fidelis catechumini ? Non magis venia dignus est laicus, si ad diaconum confertur ? rursus comparatione presbyteri, diaconus veniam plus meretur ? Quæ autem sequantur, me tacente cognoscitis. Idcirco formidans judicium Dei, et ante oculos mihi proponens illum iudicii ordinem qui in Scripturis continetur, recordor dicti illius : « Pondus ultra te ne leves ; » sed et illud : « Noli querere fieri iudex, ne non valeas auferre iniquitates. » *Ecclesi.* vii, 6. Quid mihi prodest quia prior sedeo in cathedra respiciens, honorem majoris accipio, nec possum habere dignitate me opera condigna ? Nonne majori poena cruciabor, quia honor justis mihi ab omnibus defertur, cum peccator sim ? Necessarium fuit diligentius retractantem ea que de quatuor ultionibus dicebantur, id addere, quod Jerusalem, quippe erat in tribu Benjamin, et sacerdotibus templi, et Levitæ qui Dei ministeriis serviebant, et ceteri ordines quos

les autres ordres qu'embrasse le texte de l'Écriture, est affligée des quatre plaies les plus terribles, mais qu'elles ne frappent pas également tous ceux qui habitent en elle. La menace n'est pas dirigée avec la même force et contre le peuple et contre les lévites. L'Israélite qui pèche tombe dans la faute propre à l'Israélite, tandis que celui qui est au-dessus d'un Israélite supportera des supplices d'autant plus grands qu'il est plus élevé dans la hiérarchie, ou comme lévite ou comme prêtre. Si c'est le prince des prêtres qui pèche, Héli son égal lui dit : « Si un homme pèche contre un homme, on peut intercéder pour lui ; mais si un homme pèche contre le Seigneur, qui priera pour lui ? » *I Reg.* II, 25. Ces explications ont trait au passage où les Hébreux sont annoncés avec menace, chacun en particulier, contre la terre pécheresse, et ensuite tous ensemble, contre la malheureuse Jérusalem.

Eruditions maintenant la suite du texte. Comme c'est ici une parabole entendue par le Prophète, nous n'avons qu'à en exposer le sens, renvoyant l'auditeur au livre, pour qu'il y retrouve le témoignage dans l'ordre où il est rapporté. *Ezech.* xv. Le bois de la vigne, qui est pour le fruit le plus noble de tous les bois, surtout en regard à ceux qui portent des fruits dans les forêts, est aussi le plus inutile de tous les bois pour les autres usages. Des autres bois, on peut faire des vases et divers objets dont la neces-

sité se fait sentir à tout instant ; du bois de la vigne, non-seulement on n'en peut faire un vase ou quelque autre objet, mais on ne peut même tirer un bon pieu. La parole divine déclare donc que, comme le bois de la vigne est le plus honorable entre tous, s'il porte des fruits, ainsi sera-t-il jugé le plus vil, s'il n'a pas ce qui fait son excellence. Par conséquent, ceux qui sont imbus des enseignements de Dieu méritent, entre tous les hommes, le plus d'honneur, et en toute manière occupent le premier rang, comme la vigne, lorsqu'ils portent des fruits, ces grappes du salut dont il est écrit : « Je vous ai plantés pour être une vigne féconde, toute de plant véritable ; » *Jérém.* II, 21 ; et ailleurs : « La vigne du Seigneur, c'est la maison d'Israël ; » *Isa.* v, 7 ; et encore : « Vous avez transporté votre vigne hors de l'Égypte, » *Psal.* LXXIV, 9, etc., tandis que, s'ils sont stériles, si Dieu peut leur dire : « Comment avez-vous été changés jusqu'à porter les fruits amers d'une vigne bâtarde ? » *Jérém.* II, 21, ils sont alors jugés beaucoup plus méprisables que ces autres arbres qui, tout vils qu'ils sont, portent néanmoins leurs fruits. C'est ainsi que les bois et les forêts l'emportent sur les vignes stériles, parce que la sagesse divine a fait qu'on n'ait tiré des bois les plus vils certains objets nécessaires aux usages de la maison. Qu'on ne se trouble pas à la pensée que je ne m'appuie pas sur les Écritures quand j'affirme qu'on fait quelque chose d'utile

Scriptura sermo comprehendit, in ea morabantur, hæc accipit quatuor ultiones pessimas, que non sunt similes in his qui in ea habitant. Neque enim eodem modo et ad populum et ad Levitas comminatio dirigitur. Israelites enim peccans in Israeliticum delictum committit. Qui autem major est ab Israelita, quanto nobilior fuerit in ordine idem Levites et sacerdos, tanto majora supplicia sustinebit. Si autem princeps sacerdotum peccaverit, dicit ad eum Heli consecrator suus : « Si delinquens peccaverit vir in virum, orant pro eo ; si autem in Dominum peccaverit, quis orabit pro eo ? » *I Reg.* II, 25. Hæc in expositionem ejus sermonis, quo comminabantur et singule specialiter in peccatorem terram ultiones, et pariter congregatae in infelicem Jerusalem.

Videamus autem et sequentia Scripturæ. Quæ cum in parabola audierit propheta, nos tantum sensum debemus exponere, ipsum testimonii ordinem derelinquentes, et audientem mittentes ad librum. *Ezech.* xv. Lignum vitis ut in fructu est honorabilis lignis omnibus, maxime his que in saltu fructificant, sic ad cætera opera inutilis omnibus lignis est. Et vascula quædam possunt fieri, et in diversa opera necessarij usus ad ministrandum ; de palmittibus autem

vitis non solum vas aliquod et in opus utile quid fieri non potest, sed neque paxillum quidem est utilis. At ergo sermo divinus, quia ut palme vitis honorabilior fit cæteris lignis, si affert fructus, sic ab omnibus inferiori judicatur, si id non habeat unde præcedat, atque in hunc modum eos qui inbuti sunt eloquiis Dei honorabiliores esse omnibus, et quocumque modo in vinea positis dignitate, cum affert fructus, botros salutis de qua scriptum est : « Ego vero te plantavi vineam fructiferam, totam veram ; » *Jérém.* II, 21 ; et alibi : « Vineam Domini domus Israel est. » *Isa.* v, 7. Et rursum : « Vineam de Ægypto transtulisti, » *Psal.* LXXIV, 9, et reliqua ; si autem non attulerint fructus, in tantum ut a Deo dici possit : « Quomodo conversa es in amaritudinem vitis aliena ? » *Jérém.* II, 21, tunc multo deteriores veniunt ab his lignis, que licet viliora sint, tamen suos afferunt fructus. Quomodo enim præcedunt ligna silvarum vineas inferaces, eodem modo intra quamdam dispensationem sapientie divine ex lignis vilioribus aliqua domi necessaria fabricantur. Neque vero barbaris, putans nos extra Scripturas affirmare quod dicimus, futurum esse ut de lignis silvæ aliquid utile fiat, id est de me ipso, si non attulerò

avec les bois de la forêt, c'est-à-dire avec moi-même, si je ne porte pas les fruits qui conviennent particulièrement à ma nature ; puis-que l'Apôtre met sous nos yeux une image prise de ces vases, qui sont en usage chez l'homme, lorsqu'il dit : « Dans une grande maison, il y a, outre des vases d'or et d'argent, des vases de bois et d'argile » (n'oubliez pas qu'il nomme les vases de bois) et les uns sont pour des usages honnêtes, les autres pour des usages honteux. *II Tim.* II, 20. Ces vases de bois que l'Apôtre nous signale dans une grande maison, ne sont faits ni de la souche ni des sarments de la vigne, mais d'autres bois moins en honneur, qui ont fructifié dans les forêts. Quel grand malheur et quelle honte n'est-ce donc point, qu'on trouve dans la grande maison du père de famille ces bois autrefois méprisables, et que les branches de ma vigne soient jugées inutiles dans cette maison et jetées au feu ! car il est écrit que le feu consumera ce qui est retranché tous les ans. Voilà pour le texte d'Ézéchiel. Or, le Sauveur a ainsi donné en peu de mots le sens de cette parabole : « Je suis la vigne, vous êtes les branches, mon Père est le vigneron. Toute branche qui demeure en moi et qui porte du fruit, mon Père la taille, pour qu'elle porte plus de fruits encore ; la branche qui demeure en moi et ne porte pas du fruit, mon Père la coupe et la jette dans le feu. » *Joan.* xv, 5. Voyez-vous le rapprochement des deux alternatives ? Voyez-vous comment le

Père retranche et jette au feu ? Insensés que nous sommes, nous négligeons les avis de l'Écriture ; en ne voulant pas apprendre ce que nous inspirerait la crainte, en ne désirant entendre que des paroles faites pour le plaisir de nos oreilles, nous avons volontiers écouté ce qui nous trompe, ce qui nous perd. Si l'on dit à son prochain : Dieu nous pardonne nos péchés, si nous nous faisons réciproquement cette promesse, en nous jouant des plus grands sacrements, Dieu enverra la nappe. C'est parce qu'il est bon et qu'il efface les péchés de tous, qu'il faut nous arrêter dans cette voie et dire dans l'amertume de notre cœur : Puisqu'hier nous avons péché, faisons pénitence aujourd'hui. Quant à cette branche de la vigne qui dit — car elle est un être animé — Dieu, le vigneron, est puissant et bon, il ne me retranchera point, il ne me jettera point au feu, le vigneron lui répondra : Mais, si la branche est inutile sur la souche, peut-on l'y laisser ? si on l'épargne, n'empêchera-t-elle pas la vigne de pousser des branches vertes et qui se chargeront de fruits à la place d'un bois sec ? Comme il est d'un bon vigneron de retrancher et de couper le bois mort et de livrer en proie aux flammes les branches stériles, ainsi appartient-il à la bonté de Dieu de retrancher les branches stériles de toutes les souches et de les jeter au feu qui les dévorera. Mais nous nous faisons illusion, et tous également, dupes et trompeurs, nous préférons errer avec le plus grand nombre que re-

proprios natura mee fructus ; si quidem et Apostolus Insulinem quandam eorum vasorum que sunt in humana conversatione assumpsit, dicens : « In magna autem domo non solum sunt vasa aurea et argentea, sed et lignea et fictilia (nota quis vasa lignea nuncupaverit), et alia quidem in honorem, alia vero in contumeliam. » *II Tim.* II, 20. Ista vasa lignea que esse in magna domo Apostolus prædicat, non sunt facta de vitibus, non de palmittibus vinearum, sed ex aliis lignis, que vilioris ordinis in memoribus fructificant. Quantum ergo malum est at que adale discernim, ut ligna quondam villa inventantur in magna patrifamilias domo, et palme vitis mee inutilis in domo sit, et in ignem projiciatur ? Hoc enim scriptum est, quia amnam putationem ejus consumat ignis. Hæc in Ezechielem. Salvator vero hujus parabole sensum in Evangelio ita perstrinxit, dicens : « Ego sum vitis, vos palmittes, Pater meus agricola. Omnes palmittes qui in me manent et fructum afferunt, Pater meus putat, et fructum majores afferat ; palmittes qui manent in me et fructum non afferunt, Pater meus excidit, et in ignem mittit. » *Joan.* xv, 5. Vides vicinitatem utrorumque sermonum ?

Vides quomodo Pater excidat, et in ignem jaciatur ? Nos insensati quasi negligenda quidem Scriptura sit, nolentes ea discere que nobis incitant motum, sed ea audire epienter que prurientibus auribus incitant voluptatem, libenter audivimus que nos subvertant, que decipiant. Qui dicit proximo suo : Ignoscit nobis peccata nostra Deus, si quidem et in talibus sacramentis ludimus, vicissim nobis pollicentes, mappam mittit Deus. Et quia bonus est, et omnium peccata dissolvit, oportebat, nos sedere, et sollicito corda dicere : si heri peccavimus, hodie penitentiam agamus. Verum luic palmitti (hodie quippe est) qui dicit : Potens est Deus et bonus agricola, qui non me excidat, et in ignem mittat, respondebit agricola : Sed si talis est palme ut frustra sit in vite, nunquid poterit relinquere ? Nonne si dimittatur, infertur vitæ, ne pro sicco palmite virides et fructuum speras afferat palmittes ? Quomodo enim boni agricola est excidere et computare que sicca sunt, et tradere in escam ignis infructuosos ramos, sic boni Dei est de omnibus vitibus infructuosos palmittes amputare, et igni tradere in perditionem. Verum nos ipsi nos ludimus, et decepti pariter et

venir de notre égarement, alors que nous devrions surtout chercher ce qui est propre à édifier, à augmenter la crainte de Dieu, à nous rappeler à la pénitence, à provoquer l'aveu de notre crime, à nous faire, nuit et jour, penser aux moyens d'apaiser le Seigneur, afin que nous devenions des branches fructifères et des racines inséparables de la vraie vigne, Jésus-Christ, à qui appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE VI.

Sur ces paroles : « Fils de l'homme, faites connaître à Jérusalem ses abominations, » *just-qu'à* : « Vous avez affiché votre prostitution sur tous les lieux de passage. » *Ezech.* xvi, 2, 15.

Quand je médite sur la constance des Prophètes, je ne puis me lasser d'admirer comment, mettant leur confiance au vrai Dieu et non point dans les hommes, ils surent mépriser la mort, les dangers, les outrages, et tout ce qu'ils eurent à souffrir de la part de ceux qu'ils reprenaient, pour servir les desseins de Dieu en prophétisant. L'admiraient autrefois Isaïe avant de le comparer à Ezéchiel, et ce langage me frap-

decipientes volumus magis errare cum plurimis quam ab errore converti, cum magis id querere debeamus quod aedificet, quod timorem Dei auget, quod ad penitentiam revocat, quod in confessionem sceleris adducet, quod nos faciat diebus ac noctibus cogitare quomodo Domino placeamus, ut famus in vera vite Christo Jesu fructiferi palmites, et radices ejus adhaerentes : cui est gloria et imperium in saecula saeculorum. Amen.

HOMILIA VI.

De eo quod dicitur : « Fili hominis, notas fac Jerusalem abominations suas ; usque : « Effudisti fornicationem tuam in omni transitu. » *Ezech.* xvi, 2-15.

Consideranti mihi constantiam prophetarum, miraculum subit, quomodo vero credentes Deo magis quam hominibus contempserint mortem, pericula, contumelias, et omnia quae passi sunt ab eis qui arguebantur, dum voluntati Dei in prophetatione deserviant. Admirabar quondam Isaïam antequam

(1) *Verbo enim, etc. Catena ms. : Εἰ τῷ αὐτῷ Πνεύματι προφητεύσαντι οἱ τῆς Νείας καὶ οἱ Παλαιῆς ἐν δὲ ἑλλοῦ ἀποκαλυφθῆ καθήκονο, ἐντόλῃν ἔχει οὐ πρώτος αὐτοῦ πάντως. Οὐκ ἐπιστάμενοι οἱ προφῆται προετίθειον τῷ λαῷ, ἀλλ' ἐν τῷ φόβῳ ἰσχυμένοι καὶ ἰκόντες καὶ εἰδότες ὑποῦργον τῷ πρὸς αὐτοὺς γενομένῳ λόγῳ ὅτις λόγος οὐ κατὰ βούλησιν ἀνθρώπου ἡγήθη ποτὶ, ἀλλ' ἐκ Θεοῦ φέρεται εἰς ἀνθρώπων : ὅτινες ἀνθρώποι ἰκόντες ὑποῦργον αὐτῶν, δὲκ τοῦτο καὶ οὐ Βαλαμὸν παραγγέλλεται λαλεῖν τὰ ὑποβαλλόμενα αὐτῶν, ἅς ἂν ἔχουσαν ἔχον καὶ τοῦ μὴ λαλεῖν αὐτῶν. Καὶ τοῦτο δὲ αὐτῷ βέλαιοῖ Ἰωνᾶς. Si eodem Spiritu prophetant Novi et Veteris Testamenti prophetae, ac si alii sedenti revelationem fuerit, prior omnino tacere jubetur. Non enim tacere prophetae promissum est populo, sed sui mentis, scientes ac volentes, sermone qui ad eos ferebat, ministrabant : qui sermo nunquam humana voluntate delictus est, sed a Deo defertur ad homines, cui illi sponte inserviunt. Quamobrem etiam Balaam ea se locuturum profectus quae Deo aspirante accepit, iniquam potestatem habens non est loquendi. Alique hoc ipsum confirmat Jonas.*

paît d'un vif étonnement : « Ecoutez la parole du Seigneur, princes de Sodome, prétez l'oreille à la loi de notre Dieu, peuple de Gomorre. Qu'ai-je à faire de cette multitude de victimes que vous m'offrez ? dit le Seigneur ? » *Isa.* i, 10, 11 ; car il tenait ce langage, alors qu'il pouvait ou parler ou se taire. Ces paroles ne sortaient pas du cœur du Prophète, malgré lui ; l'Esprit saint ne lui faisait pas une nécessité de les dire, comme certains le croient. « S'il se fait quelque révélation à un autre de ceux qui sont assis dans l'assemblée, que le premier se taise, » *I Corinth.* xiv, 30, a dit l'Apôtre. Ce qui montre que celui qui parle a le pouvoir de parler s'il le veut et de se taire s'il le veut. Remarquez aussi ce précepte fait à Balaam : « La parole que je mets dans votre bouche, ayez soin de la prononcer ; » *Num.* xxi, 35 ; parce qu'après avoir reçu la parole de Dieu, il était libre de la répéter ou de la passer sous silence. Qu'est-ce donc que j'admire dans Ezéchiel ? c'est qu'après avoir reçu l'ordre de faire connaître et d'attester à Jérusalem ses iniquités, il n'eut pas un seul regard pour le danger que cette prédication lui ferait courir, et, tout entier à l'accomplissement des ordres de Dieu, publi-

compararem Ezechielii, et obstupesceram quomodo diceret : « Audite sermonem Domini, principes Sodomorum, attendite legem Domini, populus Gomorrh. Quo mihi multitudinem sacrificiorum vestrorum, dicit Dominus ? » *Isa.* i, 10, 11. Dicebat enim haec cum posset dicere, vel tacere. Neque enim (a), ut quidam suspicantur, mente excidebant prophetae, et ex necessitate spiritus loquebatur. « Si alii, » inquit Apostolus, « revelatum fuerit sedenti, prior taceat. » *I Cor.* xiv. Ex quo ostenditur potestatem habere eum qui loquitur, cum velit dicere, et cum velit tacere. Et ad Balaam dicitur : « Verumtamen verbum quod immitto in os tuum, hoc observa loqui ; » *Num.* xxi, 35 ; quasi potestatem habente eo, ut accepto verbo Dei diceret, seu taceret. Quid est ergo quod in Ezechiele admiror ? Quia cum ei fuisset imperatum ut testaretur, et notas faceret Jerusalem iniquitates ejus, non posuit ante oculos ejus periculum quod ex predicatione erat eorum, sed ut Dei tantum precepta servaret, locutus est quaecumque mandavit. Esto, sit mysterium, sit revelatio sacrae intelligentia

tout ce qu'il lui avait commandé de dire. Sans doute, cette révélation sur Jérusalem enveloppe un mystère, il y a un sens divin dans tout ce qu'il en dit ; mais, au courant de la prophétie, il ne l'accuse pas moins de fornication, il la maudit hautement pour avoir détourné ses pas à la suite de tous les passants, il lui reproche sévèrement ses crimes. Seulement, parce qu'il avait la confiance de faire la volonté de Dieu, il était prêt à mourir comme à vivre et il parlait sans crainte.

Abordons la prophétie elle-même, et recherchons d'abord comment il était au pouvoir du Prophète de la publier ou de ne pas la publier. Voici comment le Seigneur lui adressa la parole : « Fils de l'homme, faites connaître à Jérusalem ses iniquités, » et vous direz : Voici ce que dit le Seigneur. Le Seigneur, en l'inspirant, ne lui impose pas la nécessité de faire connaître à Jérusalem ses iniquités ; il le laisse à sa volonté et il s'exprime ainsi : « Vous direz. » Que direz-vous ? ce qui suit. Devant cette parole : « Vous direz, » le Prophète demeurait libre de parler ou de se taire, comme le demeura Jonas, au pouvoir de qui il était de répéter ou de ne pas répéter ce qu'il avait entendu : « Dites : Encore trois jours, et Ninive sera détruite. » *Jon.* iii, 4. Et parce qu'il avait cette liberté et qu'il ne voulait point parler,

de Jerusalem, et his quaecumque super eam dicuntur ; attamen prophetans et fornicationis illam arguit, quia divaricaverit pedes suos omni transeunti, maledicta voco testatur, increpat scelerum civitatem. Sed quia confidebat Dei se facere voluntatem, paratus et mori et vivere, loquebatur intrepidus.

Videamus ergo ipsam prophetiam, et primo quidem quomodo in potestate sit positum prophetae utrum dicat annon, consideremus. Factus est sermo Domini ad eum, dicens : « Fili hominis, testificare Jerusalem iniquitates ejus, et dices : Haec dicit Dominus, » *Ezech.* xvi, 2, 3. Non in necessitate aspirationis, sed in voluntate dicentis, Dominus posuit ut testificaretur ad Jerusalem iniquitates ejus, et ait : « Dices. » Quid dices ? Haec quae sequuntur. In propheta erat audientia : « Dices, » utrum diceret necne, quomodo fuit positum in Jona. In potestate quippe ejus erat audientia : Die : « Adhuc tres dies et Ninive subvertetur, » *Jon.* iii, 4, si velit dicere vel tacere. Et quia in arbitrio ejus positum erat, et noluit dicere, vide quanta cum sunt consecuta postea : periclitata est navis propter eum, sorte repertus est latens, ceteris

voyez quels événements furent la conséquence de sa détermination : le navire qui le portait fut en danger à cause de lui, le sort le fit découvrir, une baleine l'engloutit quand il eut été jeté à la mer. Or, les Prophètes qui vinrent après Jonas, considérant ce qui lui était arrivé à lui ou à d'autres Prophètes, voyaient que des dangers étaient du part et d'autre suspendus sur leur tête : la persécution des hommes, s'ils proclamaient la vérité ; l'offense faite à Dieu, si, par crainte des hommes, ils substituaient le mensonge à la vérité.

Ezéchiel fit connaître à Jérusalem et lui certifica les iniquités qu'elle avait commises, et il lui dit : « Voici ce que dit le Seigneur : Votre racine et votre race viennent de la terre de Chanaan ; votre père était amorrhéen et votre mère céthéenne. » *Ezech.* xvi, 3. Quelle cité au monde a été élevée et a respiré le souffle des hautes vérités autant que la cité de Dieu ? et pourtant cette cité même, parce qu'elle s'est enfiée d'orgueil à cause de son alliance avec Dieu et comme portant son nom, ayant péché, elle est traitée par l'Esprit saint de dégénérée et d'étrangère. Son père, ce n'est plus Dieu, c'est un Amorrhéen. Tant qu'elle n'avait pas péché, Dieu était son père ; quand elle eut péché, elle eut pour père un Amorrhéen. Tant qu'elle n'avait pas péché, l'Esprit saint était son père ; quand elle eut

deboravit abjectum. Hi ergo propheta quicumque post Jonam fuerunt, considerantes forsitan ea quae venerunt ei, sive aliis prophetis, videbant quoniam ex omni parte angustia eis imminebat : secundum saeculum persecutio, si dicerent verum ; secundum Dominum offensus, si timentes homines profertis fassa pro veris.

Idcirco testificatus est Ezechiel, et notas fecit Jerusalem iniquitates ejus, et dixit : « Haec dicit Dominus : Radix tua et generatio tua de terra Chanaan Pater tuus Amorrhæus, et mater tua Cethæa, » *Ezech.* xvi, 3. Quae civitatum sic fuit elevata, et altum sapit in mundo ut civitas Dei ? Et tamen haec ipsa sibi magna promittens, quasi proxima Dei et civitas ejus, quia peccavit, arguitur a Spiritu sancto ut degener et extranea. Pater enim ejus Amorrhæus, jam non Deus. Quamdiu non peccavit (b), pater ejus erat Deus ; quando vero peccavit, pater ejus Amorrhæus factus est. Quamdiu non peccavit, pater ejus Spiritus sanctus fuit ; quando peccavit, mater ejus Cethæa facta est. Quamdiu non peccavit, radicem habuit Abraham, et Isaac, et Jacob ; quando peccavit, ra-

(a) *Quamdiu non peccavit, etc. Catena ms. : Ἡ Ἱερουσαλήμ, ὅτε τοῦ Θεοῦ ἦν πόλις, ἔχεν καὶ γένος εἶχεν ἐκ Ἀβραάμ, ἔχουσα Πατέρα τὸν Θεῖον, καὶ μητέρα τὴν γῆρην. Jerusalem quando Dei civitas erat, radicem ac genus dicebat ex Abraham, Deumque Patrem habebat, et matrem gratiam ejus.*